

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE



XXIV
AIX-EN-PROVENCE
2009 [2010]

Gimbert Numismatique

**Achat, vente, estimation
de monnaies anciennes**



**ROYALES
XIX^e/XX^eme**



ETRANGERES



France



FEODALES



MEDAILLES-JETONS



**COLONIES
FRANÇAISES**

NICOLAS ET MARC GIMBERT



Membres du Syndicat National des
Experts Numismates et Numismates
Professionnels

**Site internet : [www.gimbert-
numismatique.com](http://www.gimbert-numismatique.com)**

Courriel : contact@gimbert-numismatique.com

Adresse postale : B.P. 11 – 83640 SAINT-ZACHARIE

Tél. : 04 42 72 93 23 - Fax: 04 42 72 93 44

RCS : A 328 849 807 Marseille – TVA FR 69

ANNALES

DU

GROUPE NUMISMATIQUE

DE

PROVENCE

Cabinet RAVANEL-[www. sogefinumis.fr](http://www.sogefinumis.fr)

Numismate expert depuis 30 ans

Vente en ligne, monnaies et billets

Expertises, achats, ventes, conseils



Magasin : 9 rue Gounod, 06000 NICE

Tél : (0033) 04 93 88 87 52 - Fax : (0033) 04 93 16 04 47

Courriel : sogefi.numis@wanadoo.fr

BURGAN NUMISMATIQUE

Maison Florange

fondée en 1890

**Monnaies de qualité
anciennes et modernes**

OR - ARGENT

Organisation de ventes

8 rue du 4-Septembre

75002 PARIS



Tél: 01 42 96 95 57 - Fax: 01 42 86 92 43

Courriel: burgan@wanadoo.fr

Site internet : www.numisonline.com

LE MOT DU RESPONSABLE DES ANNALES

Chers amis numismates,

Cette année est particulièrement faste pour le Groupe Numismatique de Provence. Grâce à la bonne gestion du président Y. Brugière et aux ressources que nous procurent nos annonceurs que je remercie vivement, le Groupe a pu financer cette année deux numéros des *Annales*, le numéro spécial pour le sixième centenaire de la naissance du roi René et ce numéro « normal » qui nous permet de rattraper notre retard : désormais nous sommes à jour. Le numéro de l'année x est publié dans les six mois qui suivent la fin de cette année.

Comme pour les volumes précédents, j'ai cherché la variété des sujets dans l'ouverture chronologique la plus large possible, même si ce numéro ne touche pas à la période contemporaine (mais je prends l'engagement que le prochain comptera un article sur le XXI^e siècle : j'en connais déjà le contenu !), en maintenant une forte coloration régionale. J.-A. Chevillon part de la période archaïque et classique du monnayage grec de Thasos (VI^e-Ve siècles av. J.-C.). M. Gourillon atteint notre ère en étudiant le symbolisme frumentaire dans la numismatique romaine, de la République au Haut Empire (III^e s. av. – II^e s. ap. J.-C.). Pour ma part, je continue l'étude du monnayage d'Orange au nom de Raymond des Baux en abordant le règne de Raymond V et en classant ses monnaies d'argent et billon jusqu'à 1365 environ. Pour cette étude qui apporte un grand nombre d'éléments nouveaux (monnaies inédites, classement et datation renouvelés...), je tiens à remercier R. Sublet et R. Chareyron qui ont généreusement, comme pour les précédentes livraisons, mis à ma disposition les monnaies de leurs collections ; j'ajoute que l'ouvrage de R. Chareyron sur le monnayage féodal drômois m'est d'un très grand secours tant par la chronologie qu'il établit pour des monnayages liés à ceux d'Orange (et R. Chareyron est particulièrement sensible à cet aspect de la recherche) que par la qualité des illustrations qu'il propose. Je remercie aussi très vivement Joëlle Bouvry-Pournot, qui dirige le Cabinet des Médailles de Marseille et m'a apporté une aide très précieuse pour l'étude de la monnaie la plus énigmatique du monnayage d'Orange (et qui le reste encore en partie, même si je pense avoir fait progresser la connaissance de ce double denier singulier) en mettant à ma disposition toute la documentation du Cabinet de Marseille. Enfin, mon frère Christian s'est joint à moi pour présenter une monographie sur le monnayage avignonnais d'Alexandre VII et de son neveu, légat en Avignon, le cardinal Chigi (1655-1667). Pour ces deux dernières études, je lance à nouveau un appel à tous les numismates provençaux pour qu'ils me signalent les types ou variétés non répertoriés dans les catalogues provisoires que je propose : grâce à eux, ces catalogues pourront être complétés dans l'intérêt de tous les numismates.

Aix-en-Provence, le 19 avril 2010

Jean-Louis CHARLET charlet@mmsh.univ-aix.fr

LES PREMIÈRES MONNAIES DE THASOS

C'est vers 680 av. J.-C. que des colons originaires de l'île de Paros dans les Cyclades vinrent s'installer à Thasos, la grande île du nord de la mer Egée. Les Pariens s'imposèrent aux autochtones et fondèrent des comptoirs sur la côte, en particulier, sous l'impulsion d'un puissant chef de guerre nommé Glaucos dont un monument à sa gloire a été retrouvé sur l'agora de Thasos la ville principale qui a donné son nom à l'île.

Très influencée par la culture parienne, Thasos, dont l'ancien nom était Odonis, va connaître une importante et rapide renommée à l'époque archaïque en entretenant de fructueuses relations commerciales avec le reste du monde grec. En 492, les Thasiens doivent accepter la soumission demandée par Darius, le roi des Perses. Un peu plus tard, après les grandes victoires grecques, Thasos adhère à la Ligue de Délos et sa forte influence est confirmée. Cependant, à partir de 470, c'est Athènes, dont la puissance ne fait que croître, qui va mettre fin à la grande prospérité de la ville qui perd alors sa muraille et sa flotte. Thasos termine le siècle comme Etat-sujet d'Athènes en versant un tribut annuel aux Athéniens. Suite à la révolution oligarchique des Quatre cents, en 411, la tutelle est levée et la ville retrouve une certaine liberté. Mais Sparte, qui complotait contre Athènes, intervient et des troubles s'instaurent dans l'île. À partir de 407, Athènes reprend le pouvoir sur Thasos. Mais en 405, suite à l'écrasement de la flotte athénienne à Aigos Potamos, le pouvoir athénien s'effondre et le sparte Lysandre instaure sa toute puissance sur l'île.

Les premiers monnayages :

Devenue rapidement la cité principale du nord de l'Egée, Thasos a pu largement bénéficier de la présence dans son sol de métaux précieux tels que l'or et l'argent. D'importantes mines sont attestées dans l'île dès la Préhistoire.

Les premières frappes n'apparaissent cependant qu'assez tardivement à Thasos (aux alentours des années 520 / 510), mais avec des volumes qui, dès le début, seront très conséquents. À l'époque archaïque on peut considérer que Thasos émet largement autant que les grandes cités telles qu'Égine et Argos. Pour ses premières émissions, qui seront frappées jusque vers la fin du V^e siècle, la ville opte pour un motif de droit lié au culte de Dionysos : le Silène. Avec, comme nominal principal, un statère d'environ 10 g. Sur ces monnaies, ainsi que sur les trités (tiers de statère), le Silène ithiphalique porte une Ménade dans ses bras. Sur les hectés (1/6^e de statère) figure une tête de Silène, alors que pour les

hémihectés (1/12^e de statère) le Silène est en train de courir. Viennent ensuite les quarts d'hectés avec deux dauphins tête-bêche l'un sur l'autre et enfin les huitièmes d'hectés avec un seul dauphin. Les revers thasiens archaïques, quant à eux, sont de simples carrés creux quadripartites peu profonds, sauf en fin de période où ils sont remplacés par des motifs à l'amphore ou au dauphin.

L'étalon monétaire adopté par Thasos est local. On le qualifie de thraçomacédonien, avec un statère doté d'un poids proche de dix g. À noter que les ajustements pondéraux s'avèrent extrêmement « lâches » dans ce système et que la trité accuse un poids moyen aux alentours de quatre grammes qui se situe largement au dessus du poids théorique du tiers de statère.

Les premières séries thasiennes se subdivisent en trois grands groupes que l'on distingue, entre autres, à partir de la main de la Ménade qui va subir des évolutions stylistiques significatives.

Groupe 1 :

Les mains de la Ménade sont traitées en forme de Y (fig. 1). À noter que, pour certains spécialistes, le Silène « n'enlève » pas la Ménade qui ne serait que « portée » à l'occasion du cortège dionysiaque. Enfin, il n'existe pas d'hectés dans ce groupe.

Groupe 2 :

Les mains de la Ménade sont de face avec les cinq doigts bien visibles (fig. 2). Il n'existe aucune divisionnaire connue pour ce groupe. Par contre, un bon nombre d'imitations frappées en Thrace reprennent cette typologie. Le poids du statère s'allège également autour de 8,6 grammes.

Groupe 3 :

Le style du Silène et de la Ménade change complètement. Le Silène est chauve et il est doté d'une queue de cheval. La main droite de la Ménade est traitée de profil derrière le cou du Silène (fig. 3). Toutes les valeurs sont émises. Seuls les statères et les trités conservent les carrés creux au revers. Pour les autres divisions, les couplages sont divers,

- hectés : tête janiforme de Silène / deux cratères tête-bêche
- hémihectés : Silène galopant / cratère
- un quart d'hectés : deux dauphins / carré incus ou tête de silène à dr. / deux dauphins
- huitième d'hectés : un dauphin / carré incus ou tête de Ménade à g. / un dauphin (ces huitièmes présentent un poids qui se situe entre 0,20 et 0,25 g). Sur la majorité de ces divisions on note la présence plus ou moins abrégée de l'ethnique : ΘΑΣΙΩΝ.

Cette typologie va s'interrompre définitivement avec la prise de la cité par les Lacédémoniens en 404. Les frappes thasiennes reprendront un peu plus tard, vers 390, après une importante réforme monétaire. Désormais, c'est un couplage entre une tête de Dionysos / et un Héraklès archer qui est adopté avec des séries en argent, en or, puis en bronze à partir du milieu du IV^e siècle.

Jean-Albert CHEVILLON

Bibliographie :

O. PICARD, *Le monnayage de Thasos aux époques grecque et romaine*, dans *Guide de Thasos*, Ecole française d'Athènes, 2000, p. 303-315.

Numisméo

www.numismo.fr

Tél : 04 78 37 63 20 - Port : 06 72 82 00 93 - Fax : 04 72 41 09 93 - www.numismo.fr

Expert Numismate

Assesseur auprès de la Commission d'Expertise Douanière

Ouverture :

Lundi de 14h à 18h

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

14, rue Vaubecour 69002 Lyon - michael.creusy@wanadoo.fr





Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3

2 : 1

LA SYMBOLIQUE FRUMENTAIRE DANS LA NUMISMATIQUE ROMAINE

Pour ceux qui l'ignorent, j'ai mis en chantier depuis plus de deux ans une étude la plus complète possible sur la « Symbolique agraire dans la numismatique méditerranéenne et sa déhiscence ». Le sujet est beaucoup trop vaste pour paraître en bloc dans nos publications et c'est pourquoi je vous en présente aujourd'hui un extrait quelque peu remanié dans lequel nous allons étudier, de l'épi au *modius* en passant par le grain, la représentation de cette symbolique dans la numismatique romaine (République, Empire et impériales grecques).

Depuis les Gracques (Tiberius et Caius Sempronius Gracchus, petits enfants de Scipion l'Africain, le vainqueur de Carthage à Zama en 202 à la fin de la Seconde guerre punique, par leur mère Cornelia), l'Etat romain, par l'intermédiaire de l'Annone (en quelque sorte service « social » chargé de régulariser les cours du blé avant de devenir un impôt en nature sous Dioclétien [284-305]), procéda à des distributions de blé gratuites ou à très bas prix à la partie la plus pauvre de la population romaine que l'on appelle la plèbe frumentaire.

Rome comptait environ 320 000 inscrits sous César, qui en supprima la moitié... administrativement ; mais, sous le Principat d'Octave Auguste, leur nombre remonta aux alentours de 300 000 à 350 000, soit entre le quart et le tiers de la population pendant les trois premiers siècles. La gestion en était assurée, d'abord, par des *curatores frumenti* (« curateurs du blé »), puis, définitivement, par des préfets de rang équestre dès la fin du règne d'Auguste.

Ces fonctionnaires impériaux présidèrent à l'important, pour ne pas dire au vital, service d'approvisionnement de Rome en blé (l'Italie ne suffisait plus à nourrir sa capitale dès la fin de la Seconde guerre punique), à son stockage et à sa distribution.

La Sicile, l'Afrique romaine et surtout l'Egypte, propriété personnelle de l'Empereur, pourvurent pour la plus grande part au ravitaillement d'une métropole antique de plus d'un million d'habitants.

Le blé, nom usuel d'une graminacée du genre *triticum* est alors universellement employé en Occident et au Moyen Orient pour l'alimentation humaine. Toutefois, il nous faudra distinguer la symbolique principale (S. P.) de la symbolique accessoire (S. A.).

L'épi.

Pour la Rome républicaine qui ne commence à monnayer l'argent que tardivement, au contact des cités grecques d'Italie du sud (la Grande Grèce), c'est-à-dire dans la seconde moitié du III^e siècle avant J.-C., la symbolique de

l'épi est essentiellement utilisée en symbole accessoire (symbole d'une émission par exemple), sauf pour certains deniers. Nous pouvons citer ceux des *gentes* LIVINEIA (B. 13), POSTUMIA (B. 14) et MARCIA (B. 8, fig. 1). Sur cette dernière monnaie, la présence de la double symbolique (modius et épis) est liée à la libéralité du père du monétaire qui faisait distribuer le blé au prix « cassé » d'un as le modius.

Somme toute, le rare monnayage d'or, avec l'unique exemplaire de l'aureus de Mussidius Longus (S. P.), et le monnayage d'argent, avec une quinzaine d'exemplaires tant en S. P. qu'en S. A., représentent assez peu cette symbolique frumentaire pourtant à la base de l'alimentation du peuple romain, à l'origine peuple rural de petits propriétaires paysans – soldats.

Toutefois, si nous comptabilisons les deniers sur lesquels figure le portrait de Cérès le front ceint d'épis de blé (citons par exemple MARCIA, B. 7-8-9 ; MEMMIA, B. 10 ; CASSIA, B. 4 ; CORNUFICIA, B. 3 ; CRITONIA, B. 1...), cela rétablit quelque peu l'équilibre et il est fort probable que d'autres deniers avec cette S. A. restent à découvrir au fil des ventes ou des trouvailles de dépôts monétaires.

Pendant les troubles des Guerres Civiles, seul un denier de César représente Cérès le front ceint d'épis de blé, l'hérédité mythologique revendiquée favorisant Vénus (fig. 2). Cette monnaie présente un autre intérêt, c'est celui d'être probablement à l'origine d'un phénomène de largesses publiques au peuple et à l'armée, connu sous les noms de *Donatium* ou *Liberalitas*, phénomène qui ira en se développant au fur et à mesure du poids des légions dans la vie publique. Ce denier présente au droit une tête de Cérès couronnée d'épis et la légende COS . TERT . DICT . ITER ; au revers, outre des instruments de culte et la légende AVGVR . PONT . MAX, on voit une lettre dans le champ à droite qui est soit un D soit un M. Peu de catalogues de ventes en donnent l'explication qui est pourtant fort simple : D, initiale de DONUM ; ou M, initiale de MUNUS, qui signifient tous deux « don » ou « cadeau ». Après cette petite digression sur ce denier de César, reprenons le fil de notre étude.

Les médailles impériales romaines, où seuls les revers sont éloquents au plan des symboles, le portrait de l'empereur et sa titulature occupant la quasi totalité des avers, ne nous offrent l'épi en S. P. que sur des monnaies de quelques empereurs des dynasties flavienne et antonine.

Par contre, la symbolique de l'épi est très répandue en S. A. sur les revers, avec la légende ANNONA, etc., sur l'or, l'argent et le bronze, et ce jusqu'au troisième siècle. On la trouve également sur bon nombre de monnaies impériales grecques (depuis Auguste sur les cistophores de Pergame, et pour Hadrien [117-138] : fig. 3) tant en S. P. qu'en S. A.

Le grain.

Je serai beaucoup plus bref que pour l'épi car, d'une part, je veux éviter trop de redites ; d'autre part, la représentation du grain (symbole de fécondité par sa ressemblance avec la vulve féminine) n'existe à ma connaissance qu'en S. A. dans la numismatique romaine.

Outre un quadrans du III^e siècle av. J.-C. pesant 98 g (Crawford 14/4, fig. 4), citons les *gentes* FURIA (B. 23), PLAETORIA (B. 3, fig. 5). Ces S. A. étant très variées et leur liste non exhaustive, il est encore possible d'en découvrir au hasard des ventes.

Le modius.

Quel était donc ce symbole peu usité sous la République, mais qui sera abondant sur les revers des monnaies impériales ? Le *modius* est la plus grande mesure sèche des Romains, contenant seize *sextarii*, c'est-à-dire la sixième partie du *medimne* grec (environ un décalitre). Il servait à mesurer le grain après que les épis avaient été battus ; ce en quoi il différait de la *corbis* que l'on employait pour mesurer le blé dans l'épi quand on ne l'avait pas coupé à la faucille, mais que l'on avait détaché les épis au moyen d'un instrument en dents de scie (la *falx denticulata*).

Dans la numismatique républicaine, le *modius* est en principe représenté d'une manière plus logique que dans la numismatique impériale, c'est-à-dire vu « en perspective », ce qui permet de voir les grains à l'intérieur dans certains cas !

Pour la Rome impériale, relativement rare en S. P. sur les monnaies des Flaviens et des Antonins (fig. 6), il est très commun en S. A. aux pieds des divinités ou des allégories sur les revers des monnaies des trois premiers siècles, avec une proportion plus forte au II^e siècle. Il est alors représenté de profil garni d'un nombre d'épis variable (ce qui est un non-sens par rapport à son utilisation), deux à six en général, et parfois accompagné d'un « pavot » ou de plusieurs « pavots » qui séparent les épis. Cohen écrit : « mes recherches pour justifier la présence de ce 'pavot' ont été vaines, même au plus haut niveau de la numismatique en France ». J'émet simplement une hypothèse : avant l'emploi des herbicides, les champs de blé regorgeaient de coquelicots qui appartiennent à la classe des papavéracées. De là à en reconnaître la représentation, il n'y a qu'un pas... que je n'ose franchir.

Michel GOURILLON
Président Fédéral Honoraire



Fig. 1 République romaine, denier de la famille Marcia (B. 8)



Fig. 2 denier de César

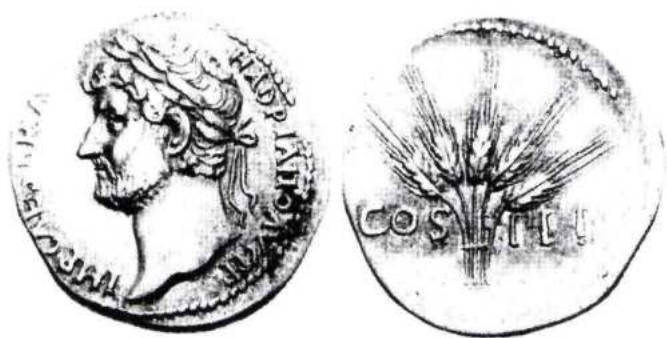


Fig. 3 cistophore d'Hadrien



Fig. 4 République romaine, quadrans (IIIe s. av. J.-C.)



Fig. 5 République romaine, denier de la famille Plaetoria (B. 3)



Fig. 6 Hadrien, as au *modius* (134-138)

LE MONNAYAGE DE LA PRINCIPAUTE D'ORANGE
AU NOM DE RAYMOND DES BAUX, III (à suivre) :
Le règne de Raymond V (1340-1393) et catalogue de son monnayage
(argent et billon, première partie)

1. Le règne de Raymond V (1340-1393)

Le règne de Raymond IV (1314-1340) n'avait guère retenu notre attention dans la mesure où l'on n'en connaît pas grand-chose : époux d'Anne de Vienne, fille du Dauphin Guy, il fut contraint en 1332 par les habitants d'Orange de destituer ses officiers qui avaient violé les franchises que son père, en 1311, puis lui-même, en 1325, leur avaient concédées (L. Barthélemy, *Chartes* 966, 1057 et 1102). Par son testament du 29 août 1340, il instituait son fils Raymond V son héritier universel (Barthélemy, *Chartes* 1183). Quatrième prince d'Orange de la famille des Baux, Raymond V fut d'abord soumis à la tutelle de sa mère Anne de Vienne. Devenu majeur, il épousa d'abord, selon le vœu exprimé par son père dans son testament, Constance de Tallard ; puis, le 12 avril 1358, Jeanne, fille du comte Amédée de Genève et sœur du pape avignonnais Clément VII.

Son règne fut d'abord marqué par la Grande Peste (1348) qui anéantit plus de la moitié de la population, laquelle en 1338, pour Orange, comptait 2174 hommes pubères, soit environ 4350 personnes de plus de 13 ans et au total environ 5 à 6.000 habitants, sans compter les étrangers et les juifs (Gasparri 1985, p. 40 ; BAV, Atti notarili di Orange, registre 61, ff. 4v-11 et Orange, Arch. Mun. AA 5 n°12). Raymond V et la municipalité d'Orange travaillèrent à y développer l'enseignement. Un *studium* ou collège y est déjà attesté en 1268. Mais, à partir de 1362, on voulut obtenir un *studium generale*, c'est-à-dire une « université » englobant, comme son nom l'indique, l'ensemble des savoirs (droit, médecine et arts). L'enseignement y est réorganisé en 1364 ; Urbain V concède le 31 janvier 1365 des privilèges à l'école d'Orange (Barthélemy, *Chartes* 1423) et surtout le 27 mai 1365, l'empereur Charles IV, de passage dans la ville, accorde un *studium generale* perpétuel et la ville paie la dépense de 100 florins pour la confection de la bulle datée du 8 juin : on pouvait enseigner à Orange les deux droits (canonique et civil), la médecine, la philosophie, la logique et la grammaire, c'est-à-dire l'universalité du savoir pour l'époque, et le recteur de ce *studium* avait le pouvoir de conférer les grades universitaires (Barthélemy, *Chartes* 1428-1429).

Mais le règne de Raymond V connut de 1365 à 1370 une période de grands troubles. Alors que leur cousine Catherine de Courthezon s'était séparée de son mari Bertrand d'Avellino, parent de Raymond V, et s'était retirée dans son château de Courthezon, Raymond V et son frère Bertrand de Gigondas crurent pouvoir profiter de l'absence : ils s'emparèrent du château de Courthezon et emmenèrent Catherine prisonnière à Orange. Catherine était la

nièce de Raymond comte de Soletto, lié à la reine Jeanne et au pape Urbain V. Ces derniers réagirent vigoureusement. Urbain V excommunia les deux frères, récupéra le château de Courthezon et fit délivrer Catherine. Quant à la reine Jeanne, qui agissait en tant que comtesse de Provence et suzeraine du prince d'Orange (Charles d'Anjou avait cédé en 1308 sa part de la principauté d'Orange, mais exigé en retour l'hommage du prince d'Orange, qui devait durer jusqu'en 1431, quand le roi René, incapable de rembourser sa dette au prince d'Orange, y renonça), elle somma Raymond V et Bertrand à comparaître devant un tribunal dans le château d'Orgon en tant que séditeux et rebelles (Barthélemy, *Chartes* 1435). Un premier accord fut conclu à Orange le 28 novembre 1365 : Catherine pardonna à ses cousins et Courthezon se déclara prête à prêter hommage-lige à Raymond V (Barthélemy, *Chartes* 1439). Mais la querelle reprit au printemps 1366 et en 1367 la reine Jeanne fit confisquer les biens des « séditeux » : Orange, Jonquières et Gigondas, et les condamna à une amende de 1000 marcs d'or fin (Barthélemy, *Chartes* 1459). Fin décembre 1369, sur l'intervention de l'épouse de Raymond V Jeanne de Genève, une vraie réconciliation intervint enfin entre Raymond V et Bertrand d'un côté, Catherine et son oncle Raymond de Soletto de l'autre. Le château de Courthezon fut rendu à Catherine, avec la clause qu'il reviendrait à la principauté d'Orange si Catherine mourait sans enfant (Barthélemy, *Chartes* 1482). Dès le début de 1370, la reine Jeanne pardonna à Bertrand de Gigondas, puis, quelques mois plus tard, à son frère Raymond V. Toutes les peines et condamnations furent annulées (Barthélemy, *Chartes* 1484-1489) et, le 13 septembre, à la demande de l'intéressé, Jeanne autorisa la circulation des monnaies d'or, d'argent et de billon de Raymond V et de ses descendants en dehors de la principauté : dans le Comtat-Venaissin et les comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont – c'est-à-dire le Piémont provençal –, ainsi que dans le Dauphiné viennois (Barthélemy, *Chartes* 1492 = Arch. BdR reg. B 5, f° 63). Nous aurons à revenir dans la partie numismatique sur l'importance de cette décision sur les frappes monétaires de Raymond V et leur ampleur à partir de cette date. Pour clore la petite histoire, ajoutons que, le 3 octobre 1373, Catherine fit pénitence publique et jura pour l'avenir obéissance à son mari (Barthélemy, *Chartes* 1506) ; jusqu'à sa mort, le 28 décembre 1394, elle ne fit plus de frasques ou du moins n'en avons-nous aucune trace.

Raymond V essaya de renvoyer l'ascenseur à la reine Jeanne quand, en 1382, elle fut tenue prisonnière à Naples par son cousin Charles de Duras. Raymond s'engagea à tout faire pour la libérer et s'attacha à Louis Ier d'Anjou qui lui promit des terres en Campanie et le comté de Soletto. Mais on sait que la suite des événements ne lui permit pas de tenir ses promesses. Le 11 avril 1386, en Avignon, dans le palais du pape, Raymond V fiança sa fille unique Marie à Jean de Chalons. Comme les fiancés étaient parents au quatrième degré, une dispense du pape Clément VII fut nécessaire. Raymond V offrit en dot la principauté d'Orange, dotation confirmée le 24 août 1388 à Jean de Chalons,

même si Marie venait à mourir (Barthélemy, *Chartes* 16115). Raymond V, dernier prince d'Orange de la maison des Baux, mourut le 10 février 1493 en Avignon, mais comme les autres princes de la famille des Baux, il fut enseveli à Orange. Le nouveau prince d'Orange Jean de Chalons, comme ses successeurs, usa de son droit de battre monnaie.

2. Le monnayage de Raymond V (première partie : 1340 – c. 1365)

Concernant la frappe des monnaies à Orange sous Raymond V, on possède, grâce aux archives dépouillées par F. Gasparri, un certain nombre de renseignements. D'abord, à propos de l'emplacement de l'Hôtel des Monnaies, on sait qu'il a d'abord été situé dans la rue de l'Arc ou la rue Droite de l'Arc, qui allait du Pont Vieux à l'arc de triomphe romain alors remanié en résidence-forteresse. Mais le 18 décembre 1355, à la demande du maître de la Monnaie Michel Ligori de Viterbe qui estimait l'endroit insuffisamment sûr « à cause des guerres qui ont éclaté », il fut transféré dans la maison de Louis de Verdellis, derrière l'église Saint-Martin, c'est-à-dire *intra muros*, mise à sa disposition par le Prince (BAV, Atti notarili di Orange, reg. 341, f° 38v). D'autre part, de nombreux italiens, en particuliers toscans, y ont été monnayeurs et ont même dirigé la Monnaie. C'est d'abord, après Raymond Aygomarii (1342), Michel Ligori (26 novembre 1342), puis Guillaume Lamberti (en 1345), et, de nouveau, en 1348, Michel Ligori déjà mentionné (en 1350, il est qualifié de *magister sicle seu monete principisse et principis*) qui travaille avec Vincent Loci de Florence (attesté comme monnayeur le 14 octobre 1350 : le prince et la princesse l'autorisent à travailler au nom de son maître ; puis le 31 mars 1351, en 1355 et 1357) ; en 1364 (15 mai), Giovanni (ou Antonio) Guechi (= Gocho) de Florence qui succède à Vincent Loci ; en 1366 Guido Tinhosii de Lucques ; et de nouveau Vincent Loci et Michel Ligori en 1368 (6 mars) ; en 1370 (10 juin), Mathaeus Branc(h)a de Lucques (au moins jusqu'en 1372) ; en 1373 (26 décembre), Thomas Anthonii de Florence (qui l'avait déjà été auparavant : *de nouo* dit le texte) et en 1376 le florentin Nicolaus Cantini, qui était monnayeur à Orange depuis le 7 mai 1370 (confirmé le 17 du même mois), devient maître. Les documents publiés par F. Gasparri en annexe de la plaquette éditée par Michel Dhenin à l'occasion des journées numismatiques d'Orange-Carpentras (1985) donnent les noms de plusieurs autres monnayeurs ou ouvriers : Pierre Passoni, reçu monnayeur en tant qu'héritier de son père (8 août 1368) ; Raoul de Diversis de Florence, monnayeur (3 septembre 1368) ; Hugues Bonchosi, prévôt des ouvriers (7 mai 1374). Cette liste permet de conclure à une activité soutenue et quasi permanente de la Monnaie d'Orange. La description des espèces frappées confirme cette activité.

C'est au tout début du règne de Raymond V, peut-être même déjà dans les derniers mois du règne de Raymond IV, qu'il faut placer le double denier inconnu à Poey d'Avant et publié pour la première fois par Caron (n° 422, pl. XVIII,9), DR 47, notre R V-1 (pl. I, fig. 1a). En effet, cette pièce imite à l'évidence le patac ou double denier provençal (R. 60, puis 61 ; pl. I, fig. 1b) frappé à Saint-Rémy à partir du second bail de Lupo de Ruspo (Rolland, p. 143-144). Les lettres PR / IN posées 2 sur 2 dans le champ (début de la titulature PRIN CENPS AVRA qui se développe circulairement) imitent le P U/ IE (abréviation de PROVINCIE) du monnayage provençal dont la couronne royale initiale est remplacée par trois cornets (d'Orange), alors que du côté de la croix, non plus fleurdelisée mais aux quatre bras prolongés chacun par un cornet, et accostée en 2 et 3 d'un cornet à la place de la fleur de lys, la titulature RAM<VN>DVS DEI GRA remplace la titulature de Robert d'Anjou. Comme on le voit, l'imitation est très précise et la confusion était d'autant plus facile que l'initiale des deux princes était R. Le second bail de Ruspo partait du premier novembre 1339. Mais on sait, par un document que cite Rolland, que la frappe des patacs commença en fait en décembre, si bien que l'on ne peut pas supposer une imitation à Orange avant 1340, ce qui conduit à attribuer cette frappe à Raymond V, mais sans exclure qu'elle ait pu commencer dans les derniers mois du règne de Raymond IV.

A la même période doit appartenir le petit denier à l'écu au cornet entre trois étoiles (R - V 2). Dans sa description fondée sur Duby (*Suppl.*, pl. 7 n° 3) repris par Cartier (*RN* 1839, p. 117 ; exemplaire de la collection Nogent), Poey d'Avant ne mentionne que deux étoiles de chaque côté de l'écu (p. 392, n° 4496) ; sa description est conforme au dessin de sa planche XCVII (n° 12) et elle est recopiée par De Mey (n° 41 ; pl. I, fig. 2a). Mais Dhenin-Rolland (n° 49) a rectifié cette description en mentionnant *trois* étoiles de part et d'autre et *au-dessus* de l'écu, et en ajoutant : après PRINCEPS au revers comme sur le dessin, mais non dans la légende, de Poey d'Avant, et en supprimant le point entre DEI et GRA (variante R V - 2a). La rectification du motif du droit est importante parce qu'elle permet un rapprochement typologique avec le petit denier (17 mm. : dans le sud-est, les oboles mesurent généralement 15 mm., les deniers 18-19, les doubles deniers 20-21 et les demi-gros 20-22 avec un métal blanc, argent ou au moins billon blanc) frappé par Aymar V de Poitiers comte de Valentinois et Diois (1329-1339) à la fin de son règne (Chareyron F (CVD 11) 70, p. 109 : écu entouré de trois besants et au revers une croix pattée cantonnée en 2 de trois besants posés 2 sur 1, pl. I, fig. 2b ; Aymar IV avait déjà frappé à ce type avec trois étoiles à six branches autour de l'écu, mais il s'agissait de grands deniers de 19,5 mm de diamètre : Chareyron F (CVD 8) 64, p. 101).

En revanche, un autre petit denier de Raymond V, typologiquement lié à notre R V - 2, mais sans les trois étoiles autour de l'écu, et apparemment inédit

(au moins deux exemplaires connus), doit être considéré comme postérieur, si l'on suit l'évolution du monnayage des comtes de Valentinois et Diois, même si le R dans le deuxième canton de la croix pattée du revers peut être mis en parallèle avec les trois besants mentionnés plus haut : sur les petits deniers du comte Louis Ier (1339-1345), on ne voit plus qu'un besant au-dessus de l'écu (Chareyron D (CVD 16) 74, p. 116). Nous placerons donc ce petit denier au type évolué (R V - 3) autour de 1345, probablement un peu avant, mais peut-être aussi un peu après.

C'est encore au tout début du règne de Raymond V, voire déjà à l'extrême fin du règne de Raymond IV, qu'il faut placer la petite obole à tête de face (couronnée ??) à la chevelure bouffante sur les oreilles, publiée par Poey d'Avant d'après l'exemplaire de la collection Roumeguère (t. II, p. 396 ; pl. XCVIII, n° 9 = pl. II, fig. 3a), mon R V - 4. Il faut manifestement associer cette monnaie à une obole de Louis Ier de Poitiers, comte de Valentinois et Diois de 1339 à 1345, qui présente une tête de face à la chevelure bouffante sur les oreilles entourée de la titulature du prince, avec au revers une croix et en légende circulaire le nom des fiefs (comme le nom d'Orange sur notre monnaie) : voir Chareyron B (CVD 15) 72, p. 113, 0,48 g. pour 13,5 mm de diamètre (pl. II, fig. 3b). Compte tenu des dates de Louis Ier, cette obole a pu être frappée, comme la monnaie précédente, à partir de l'extrême fin du règne de Raymond IV, mais, à la différence de Dhenin-Rolland, je considère que c'est essentiellement sous le règne de Raymond V qu'elle a été frappée, peu de temps avant notre R V - 5.

Il faut en effet mettre en rapport avec notre R V - 4 le petit denier publié par H. Rolland (*Notes*, p. 6), puis oublié par De Mey, avant d'être repris sous le nom de Raymond V, à juste titre, par Dhenin-Rolland sous le numéro 60 : ce denier présente un buste de trois-quarts à la chevelure bouffante sur les oreilles comme notre R V - 2. Malgré une certaine rareté, ce petit denier était bien connu des spécialistes des monnaies d'Orange : à ce jour, j'en ai vu plus d'une dizaine d'exemplaires avec au moins trois variantes qui seront répertoriées ci-dessous (R V - 5, 5a [= pl. II, fig. 4] et 5b), ce qui suppose une frappe d'une certaine durée. Les exemplaires assez bien conservés pèsent entre 0,65 et 0,72 g pour un diamètre de 17 mm, ce qui correspond bien à un petit denier.

Récemment est apparu un exemplaire à légende abrégée pesant seulement 0,25 g., ce qui ne saurait être, même en tenant compte du mauvais état de conservation, que l'obole du petit denier précédent (R V - 6).

C'est encore à cette première période qu'on peut rattacher l'imitation du double denier d'Edouard III d'Aquitaine (R V - 7). J'ai expliqué dans les deux livraisons précédentes pourquoi je pensais qu'il fallait inclure à la fin du règne de Raymond IV l'imitation du denier d'Edouard III Elias 95 (mon R IV - 26) ; mais cette frappe a pu, comme dans le comté de Valentinois et Diois où Aymar VI de Poitiers (1345-1374 ; Chareyron A 76, p. 119 daté de 1347 environ) a repris le denier imité d'Edouard par Aymar V (1329-1339 ; Chareyron C (CVD)

67, p. 105), se prolonger au début du règne de Raymond V. Et, dans l'attente d'un examen personnel de ce très rare double denier publié par PA à partir d'un exemplaire de la collection Morin (II, p. 392), je vois d'autant moins de raison de ne pas attribuer cette pièce à Raymond V que ce prince, dans la deuxième section chronologique de son règne, imitera le demi-gros frappé en Aquitaine dans les années 1350.

Rappelons aussi que c'est dans cette première période que commence à Orange la frappe des florins d'or sur laquelle nous reviendrons en détail dans la cinquième et dernière partie de cette étude. Michel Dhénin, en s'appuyant sur les travaux inédits d'H. Rolland, en place le début en 1342 ou peu avant et souligne la difficulté à établir une chronologie fiable. Toutefois, nous verrons que, grâce aux études postérieures de Marc Bompaire et Jean-Noël Barrandon, on peut esquisser une chronologie. Sans entrer dans les détails, disons pour le moment que les florins anonymes, probablement les premiers, doivent appartenir à notre première période ; les florins au nom de Raymond et au type florentin traditionnel doivent leur être postérieurs et s'étaler, si l'on en juge par la variété des différents qu'ils portent, sur une période assez longue qui pourrait commencer avant 1345 (avec des frappes parallèles possibles avec certains florins anonymes) et se prolonger jusqu'à la fin des années 1360, les deux derniers types (lis florencé remplacé soit par un écu au cornet, soit par un cornet) étant postérieurs à la réforme apportée au florin provençal par la reine Jeanne en 1370.

B] Période 1345/1350 – c. 1365

En continuité avec le denier au léopard, mais néanmoins postérieur, le demi-gros imité des frappes aquitaines d'Edouard III (R V - 8 ; pl. II, fig. 5a) doit être placé dans une grande première moitié des années 1350 si l'on en croit Dhenin-Rolland (n° 59) qui le rapprochent des frappes d'Edouard III entre 1351 et 1356. L'assemblage du trèfle et des deux cornets au-dessus du léopard imite précisément la couronne du prototype (pl. III, fig. 5b). Mais peut-être faut-il en avancer la frappe entre 1345 et 1350, dans la mesure où l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux Hugues Aimeric (1328-1348) frappe lui aussi un demi (ou petit) gros au léopard entre 1340 et 1348 (Chareyron G (ESP 23) 131, p. 203, qui renvoie comme prototype à Elias n° 66-67 et parle d'une circulation des monnaies d'Aquitaine à partir de 1340).

En revanche, c'est bien dans les années 1350 qu'on doit placer le double denier (plutôt que demi-gros : pour une fois De Mey a raison contre Dhénin-Rolland) au nom de saint Florent, imité du monnayage de l'archevêque d'Arles Etienne de la Garde (1351-1359) : le prototype de cette monnaie (R V - 9 ; pl. III, fig. 6a) est PA 4105 (pl. XCIII, n° 4 : voir pl. III, fig. 6b), qui est bien un double denier (j'ai rectifié le denier, mal publié par Caron) et non pas PA 4112

(pl. XCIII, n° 6) qui, lui, est bien un demi-gros. La comparaison des deux dessins est éloquent : un saint mitré au droit et au revers une croix pattée cantonnée en 2. Mais, si ce double denier est imité du monnayage de l'archevêque d'Arles, son type est spécifiquement local : Florent a été l'un des premiers évêques d'Orange, de 517 à 524. Il est le saint patron de l'église des Franciscains (Cordeliers) *intra muros* près du théâtre antique, où furent ensevelis les princes de la Maison des Baux, et il a donné son nom à un quartier de la ville. On connaît aussi un prieuré Saint-Florent en dehors des murs, au bourg du Cloître (La Clastre).

En me fondant sur l'attribution par Chareyron à Hugues IV Adhémar de la Garde seigneur de Montélimar (1360-1387) d'un double denier de billon (H 107, p. 167 ; 22 mm. ; 0,90 g. ; pl. IV, fig. 7a) à l'écu penché sous un casque, c'est au début des années 1360 que je place la monnaie jusqu'à ce jour la plus énigmatique de toutes celles frappées à Orange par un Raymond des Baux. Chareyron (p. 167) a bien montré que ce double denier « est une imitation des types similaires de Lorraine, ramenée de ses [= d'Hugues IV] séjours à la cour impériale de Metz où son oncle fut évêque ». Or l'oncle d'Hugues IV, Adhémar de Monteil, fut évêque de Metz de 1327 à 1361 (Chareyron, p. 168). L'imitation de Montélimar doit donc se situer au tout début du règne d'Hugues IV et ne saurait s'être prolongée longtemps après la mort d'Adhémar de Monteil (1361) qui en avait fourni le prototype. Chareyron ajoute à juste titre « qu'Hugues fut l'initiateur de l'introduction de ce type dans la région, suivi par le prince d'Orange (cantonnements identiques aux 2 et 3) et le dauphin [pl. IV, fig. 7d] ». Pour Orange, Chareyron reproduit bien évidemment le dessin de Duchalais (RV 1844, pl. IV n° 4 ; j'ai travaillé sur un tiré à part dédicacé par l'auteur qui écrit son nom en un seul mot [car on rencontre aussi « Du Chalais »], repris par Poey d'Avant (n° 4533, pl. XCVIII, n° 8), puis par de nombreux auteurs. Or la légende de revers que donne ce dessin paraît « surréaliste » et a fait couler beaucoup d'encre. Après Duchalais-Longpérier, on a lu et tenté d'expliquer :
 Cornet AVR'x cornet DVP'x cornet D'x III cornet G'x XX

[Duchalais ponctuée par une petite étoile ce que j'ai marqué d'un petit x].

Reprenons l'historique. Duchalais (p. 56-57) dit avoir connaissance de trois exemplaires pesant respectivement 23, 24 ½ et 22 grains (c'est ce dernier exemplaire qui a servi au dessin) et appartenant à un de ses collègues chartistes, M. Deloye, qui lui en a donné communication. Ces trois exemplaires ont été trouvés ensemble dans le cimetière de Serignan (du Comtat, arrondissement d'Orange). Duchalais écrit : « Ces pièces sont entièrement inédites et présentent une particularité fort remarquable. On y a inscrit leur valeur pondérale ; c'est au moins de cette seule manière, je crois, qu'il est possible d'expliquer les légendes. M. de Longpérier les lit ainsi : *Ramundus DEI GRACIA PRINCEPS. AVRAICE DVPLEX DENARIUS III GRANARUM* (et) XX (viginti) ou *triagrana* (et) *viginti* (pensans) ». Je traduis ce latin approximatif (ce qui n'était pas nécessaire à l'époque de Duchalais !) : « Raymond par la grâce de Dieu prince / d'Orange,

double denier de 23 grains ». Duchalais ajoute : « Je suis d'autant plus convaincu de la vérité de cette explication, que la pesée des pièces est venue la confirmer en tous points ». En se fondant sur les tableaux d'H. Rolland (*Monnaies de comtes de Provence*, p. 89-92), le poids de 23 grains correspond, au marc de France, à 1,2215 g (au marc de la Cour d'Avignon, 1,1102 g, et au marc de Marseille, 1,1615). Mais quel est le marc utilisé à Orange sous Raymond V ? Duchalais est néanmoins saisi d'un doute : « l'énonciation du poids réel sur une monnaie est un fait qui peut paraître singulier ; mais je montrerai bientôt qu'il n'est pas sans exemple, et qu'il se retrouve à toutes les époques, dans les temps anciens comme dans les temps moyens et modernes ». De fait, pour répondre à une objection de M. de Lagoy, il ajoute un codicille (*ibid.*, p. 108-113) où il maintient son opinion en fournissant des exemples plus ou moins pertinents tirés de l'antiquité ou de l'époque moderne, mais non de la période médiévale qui nous intéresse ici. Pour ma part, après Lagoy, je considère comme tout à fait étonnant d'indiquer à cette période son poids sur une monnaie. Poey d'Avant (1860, t. II, p. 396) s'est contenté de suivre l'interprétation de M. de Longpérier qui lui « semble fort heureuse et appuyée sur des bases trop solides, pour qu'on puisse lui en substituer une autre ».

La question a été reprise en 1884 par L. Blancard (*ASFN* 1884, p. 61-67) à partir d'un exemplaire entré depuis peu au médaillier de Marseille. Grâce à J. Bouvry-Pournot, je puis préciser qu'il y est entré le 15 juin 1883 et fut acquis pour 45 francs à Feuardent ; sur le catalogue de Laugier, après le dessin et la description de la monnaie, une autre main a porté la mention « Coll. Nogent Saint Laurent » ; on ne peut savoir s'il s'agit d'un des trois exemplaires montrés à Duchalais en 1844 (son poids de 1,16 g pourrait correspondre à l'exemplaire de 22 grains). Dans sa description, Blancard ne relève que deux différences avec le dessin de Duchalais-Poey d'Avant : absence de cornet sur le heaume et au revers un seul cornet dans le troisième canton de la croix. Après examen de la photo, aimablement communiquée par J. Bouvry-Pournot, et de la monnaie elle-même, mal conservée et par endroits difficilement lisible, j'ai constaté que le dessin de Laugier dans le catalogue manuscrit du Cabinet de Marseille est plus conforme à l'original que celui donné par Blancard en tête de son article ; c'est donc lui que je donne (R V- 10, pl. IV, fig. 7b ; la photo imprimée serait quasiment illisible). La ponctuation du revers est bien un petit sautoir ; mais il me paraît impossible de déterminer si le heaume porte ou non un cornet et le dessin de Laugier, comme l'exemplaire conservé, porte un petit quelque chose dans le deuxième canton de la croix, mais je n'arrive pas à y voir un cornet. Il s'agit peut-être d'une variante, mais le dessin de Duchalais n'est peut-être pas tout à fait fidèle, si bien qu'en définitive on ne peut rien affirmer.

Dans un argumentaire repris la même année par J.-L. Caron, dans la troisième livraison de son complément à Poey d'Avant intitulé *Monnaies féodales françaises* (Paris 1884, p. 247-248), Blancard prouve que c'est le titre

de la monnaie, et non son poids, qui est porté au revers. Il propose de compter double le D du revers et de lire après AVR :

DVPlEx Denarius <denarii> III Grana XX.

Je traduis à nouveau pour les non-latinistes : « double denier de trois deniers vingt grains ». Il s'agit d'un billon de 3 deniers 20 grains qui correspond, pour Blancard, à 314 millièmes de fin (pour Rolland, *Monnaies*, p. 143, à propos des monnaies provençales de même type, environ 300 millièmes ; sur d'autres bases, on obtiendrait 284 millièmes). Blancard compare cette monnaie aux doubles de Provence (patac) et la place entre 1350 et 1365, date à laquelle le patac de Provence est ramené à un titre de trois deniers, avant d'être légèrement remonté à trois deniers deux grains à partir de 1369 (voir les ordonnances de Provence analysées par Rolland). A l'origine, le patac provençal était taillé à 172 ½ au marc (= 1,49 g. pour Blancard ; 1,30 pour Rolland : tout dépend du marc de référence !) ; en 1365 (Blancard suppose avant), il passe à 186 au marc (= 1,35 g. pour Blancard ; 1,24 pour Rolland). L'argument du poids, très variable dès l'origine et surtout dans les exemplaires réellement conservés, ne permet pas de ramener la fourchette chronologique à 1360 comme le propose Blancard. L'analyse de R. Chareyron prouve au contraire que cette monnaie n'a pas pu être frappée avant 1360.

L'interprétation de Blancard, reprise par Caron, a été suivie par Dhénin-Rolland, non sans étonnement (p. 10, commentaire au n° 57) : « La légende de revers comporte une très extraordinaire indication en deniers et en grains, qui donne le titre de la monnaie : environ 300 % ou millièmes ». Extraordinaire et même inouï, assurément, et encore plus extraordinaire si on croit, avec M. Raimbault (*La numismatique provençale au moyen âge*, tiré à part de *BdR Encyclopédie départementale*, Marseille 1924, p. 16), au « caractère unique » du « double denier de Raymond IV [sic à la suite de PA] qui porte l'indication de son poids et de son titre » ! Plus prudent, A. Dieudonné (*Manuel de numismatique française*, t. IV, *Monnaies féodales françaises*, Paris 1936, p. 310) mentionnait « un singulier Double... qui porte l'indication de son poids, à moins que ce ne soit celle du titre ».

Pour ma part, Blancard me paraît avoir établi que le revers porte, de façon singulière, le titre de la monnaie. On notera que ce double denier, comme le patac provençal, imite le monnayage royal dans le fait de mentionner sa valeur : ici *Duplex*, avec peut-être l'ambivalence du D(enarius) ; *Denarius duplex* sur les patacs provençaux ; *moneta duplex* sur les doubles parisis et doubles tournois des rois de France depuis Philippe IV. En 1360, la mention du titre a peut-être voulu être une réponse (singulière sans aucun doute) aux manipulations de titre que le roi Jean le Bon faisait subir à ses monnaies, en particulier à ses doubles parisis et tournois : selon les indications données par J. Duplessis (*Les Monnaies françaises royales*, t. I), le titre du double parisis de Philippe VI (D. 266, 1328) était de 319 millièmes pour un poids de 1,274 g et celui du double tournois (D. 271, 1337), de 319 millièmes pour 1,359 g ; pour cette dernière pièce, en 1348

(D. 272), le titre était tombé à 266 millièmes pour un poids de 1,335 g. On voit que le double de Raymond, comme le patac provençal, est, du moins en théorie, de bon titre. Or en 1359, le double tournois de Jean II (D. 327) tombe à 106 millièmes pour un poids de 1,224 g ; et son double parisis, tombé à 59 millièmes pour 1,359 g le 31 décembre 1359 (D. 317), s'affaiblit encore à 39 millièmes pour 1,275 g le 22 février 1360 (D. 317A). Peut-on supposer que Raymond V ait affiché le titre (au moins théorique) de son double pour le distinguer des doubles français ? La situation changera avec le rétablissement de la monnaie française avec Charles V : en 1364 (D. 365), le double tournois est remonté à 239 millièmes pour 1,553 g.

C'est dans le nouveau contexte français et provençal (nouvelles normes monétaires de 1365 évoquées plus haut) qu'il faut sans doute placer un exemplaire apparu l'an dernier, dont la typologie est manifestement celle du double denier publié par Duchalais et Blancard (écu au cornet penché sous un heaume et R/ croix pattée cantonnée d'un cornet en 2 [?] et 3)... mais dont les parties de légende parfaitement lisibles (la moitié sur chaque face) ne s'accordent pas avec celle du revers dont l'interprétation a été si contesté (R V - 10a = pl. IV, fig. 7c) :

.....) GRATIA . PRINC .

R/ (une moitié parfaitement lisible, l'autre absolument pas) AURASICE : (avec ligature AU). Exemplaire ébréché pesant 0,85 g. pour un diamètre de 20/18 mm.

La légende de droit est très simple à compléter : ajouter le nom *Ramundus*, probablement abrégé, suivi d'un D(ei) devant GRATIA. En revanche, au revers, on ne voit aucune trace des quatre cornets qui, au bout des quatre bras de la croix, coupent la légende des exemplaires précédemment publiés, et la partie de légende illisible correspond à huit ou neuf lettres. Comme le nom latin d'Orange se lit en entier, il n'y a manifestement pas la place d'inclure la légende lue sur les exemplaires de Duchalais et Blancard. Mais alors, quelle légende y supposer ? J'ai passé en revue toutes les inscriptions de revers des monnaies des Raymond d'Orange et, chronologiquement, il m'a suffi d'avancer à peine de quelques années pour trouver, à partir de 1365 (voir quatrième partie de cette étude dans le prochain volume), sur les demi-gros imitant le type piémontais provençal la légende MONETA CIUIVS AURA (« monnaie de la cité d'Orange »). Je suppose donc une légende, avec abréviations, du type MON(eta) – CIUITatiS AURASICE, ou peut-être, pour me rapprocher des exemplaires de Duchalais – Blancard : MON – DVP – CIU... (« monnaie double [= double denier] de la cité d'Orange »). En reprenant le raisonnement là où Blancard l'avait laissé, il est clair qu'en 1365, Raymond V ne pouvait plus conserver sur sa monnaie une mention de titre périmée (et qui avait pu surprendre les utilisateurs à une époque où l'on était habitué aux fluctuations de poids et de titre, sans compter qu'apposer un titre sur sa monnaie, c'était s'exposer à des vérifications gênantes au cas où la réalité n'aurait pas correspondu au titre affiché). Je suppose que, plutôt que de porter

un titre modifié avouant explicitement l'affaiblissement de la monnaie, on a refait toute la légende du revers pour l'harmoniser avec celle des imitations du demi-gros piémontais provençaux que l'on se mettait alors à frapper à Orange. C'est donc à partir de 1365 qu'il faut situer la variété que je publie ici (R V - 10a) et qui assure donc le lien entre la deuxième période du règne de Raymond V et la troisième que nous étudierons l'an prochain dans la quatrième partie.

Enfin, pour clore cette deuxième phase du monnayage de Raymond V, on doit placer à partir de 1363, donc juste après (sans exclure une possibilité de recouvrement) la frappe du fameux double denier à l'écu penché sous un heaume, deux monnaies qui se caractérisent par un grand A inspiré du monnayage savoyard. En effet, Amédée VI de Savoie, le comte vert (1343-1383), a frappé plusieurs monnaies blanches à son initiale A entourée de quatre étoiles ou de quatre rosettes dans un double quadrilobe:

Bobba 47 parpaïolle de billon, 26 mm ; 2,80 à 3,04 g, étoiles au droit et au revers l'écu de Savoie dans un épicycloïde d'influence flamande;

B. 48 Obolo bianco (Biaggi 66, = petit blanc d'argent), rosettes au droit, 23 mm, 2,12 g.

B. 52 (Simonetti I, p. 75-76) demi-gros d'argent, sans étoile ou rosette au droit, 21 mm, 1,52 g.

B. 53 quart de gros de billon, sans étoile ou rosette; au revers une croix pattée cantonnée de quatre étoiles (22 mm, 1,03 g).

Ce prince a frappé aussi de petites divisionnaires avec un A entouré de quatre étoiles ou de quatre rosettes, mais sans double quadrilobe et avec au revers l'écu de Savoie: B. 55 doppio di moneta nera ; B. 56, 57, 58 forte escucellato ; B. 60 denaro forte nero ; B. 64 denaro viennese ; B. 65 obolo viennese.

Ce type a été repris et par l'évêque de Valence et Die et par le comte de Valentinois et Diois: le comte Aymar VI de Poitiers (1345/1374), PA 4724, Chareyron H (CVD 23) 83 (p. 126 = pl. V, fig. 8b), gros d'argent (25 mm., 2 g.) que l'auteur rapproche de Biaggi 66 (B. 48) et place à partir de 1363 à cause de sa concordance (aiglette en début de légende à l'avvers) avec le monnayage de l'évêque Louis de Villars (1363-1377): Caron 459; Chareyron E (EVD 19) 51 (p. 77), 22 mm., 1,41 à 1,58 g., demi-gros d'argent (L de Louis dans un épicycloïde comme Bobba 47 ou 51, mais type un peu différent, comme nous le verrons plus loin : le quadrilobe est remplacé par un épicycloïde).

C'est donc à partir de 1363 environ, mais peut-être guère après 1365 à cause de la frappe du demi-gros imitant la monnaie piémontaise provençale qui commence à cette date (voir quatrième partie à venir) qu'il faut placer l'imitation d'Orange que Chareyron (p. 126 avec photo) qualifie de divisionnaire. A partir de cet exemplaire, des deux du Cabinet de Marseille et du mien, on peut décrire précisément cette monnaie (R V - 11a ; pl. V, fig. 8a ; variante avec V).

La description de Poey d'Avant (p. 391, n° 4494, pl. XCVII n° 10), qui hésitait entre Raymond III ou IV sans donner de valeur ni d'indication métrologique (mais seulement AR), à partir d'un exemplaire de la collection Nogent de Saint-Laurent, reprend celle de Cartier (RN 1839, p. 116-117, n° 18 et pl. 5 n° 11) qui, lui, avait opté pour Raymond III (1335-1340), et diffère légèrement de celle qu'on vient de donner: elle mentionne un cornet au dessous du A aussi bien qu'au dessus et omet le point de part et d'autre de la croix du revers. De Mey (p. 138, n° 36) et Dhénin-Rolland (n° 50) reprennent la description de Cartier – Poey d'Avant, mais De Mey parle d'un demi-gros et Dhenin d'un gros. La métrologie prouve qu'il s'agit d'un demi-gros et la description canonisée après Cartier est fautive: son dessin montre bien un point en fin de légende au revers (avec la place d'un point après la croix en début de légende) et, le bas du A, sur le dessin, étant indiqué comme effacé, je pense que le cornet inférieur a été supposé et rajouté par souci de symétrie plus que réellement vu. Jusqu'à apparition de nouveaux exemplaires, je considère donc qu'il n'existe qu'un type de ce rare demi-gros. On notera que Raymond a conservé le A d'Amédée ou Aymard, alors que Louis de Villars lui avait substitué l'L de son initiale.

Il est vrai qu'à Orange A pouvait passer pour l'initiale du nom latin de la ville, comme le prouve un très rare petit denier, inconnu de Poey d'Avant et Caron, publié dans le *Bulletin numismatique* en 1902 (p. 108 ; cf. Rolland 1934, *Notes*, p. 9) et conservé au musée d'Orange, mais ignoré par De Mey et qui, manifestement, est la petite divisionnaire de notre demi-gros. Chareyron met cette pièce en rapport avec un denier de Louis de Villars (p. 78, n° 52, 18 mm, 0,88 g ; pl. V, fig. 9b) et surtout avec les deniers d'Amédée VI de Savoie qui présentent un grand A entouré de trois étoiles pointées ou de rosettes (Biaggi 74 et autres mentionnées plus haut): R V - 12 (pl. V, fig. 9a).

En revanche, le petit denier (17 mm) où le cornet est placé dans un épicycloïde ou trilobe anglé doit être repoussé dans la troisième période du monnayage de Raymond V, vers 1375 (voir quatrième partie à venir de cette étude).

3. Catalogue des monnaies d'argent et de billon (première partie)

A] Période 1340-1345/1350

R V - 1 Double denier imitant le patac provençal
cornet RAM cornet DUS cornet DEI cornet GRA [pas de A devant RAM,
mais ligature AM]

Croix cantonnée d'un cornet en 2 et 3 (les quatre cornets de la légende sont au bout de chacun des quatre bras de la croix).

R/ ° cornet ° cornet ° cornet ° CENPS ° AURA

dans le champ P R / I N [= début de la légende qui se poursuit circulairement]

Caron 422, pl. XVIII,9 [ARAM] ; DM 56 [ARAM] ; DR 47 (pl. I, fig. 1a)
Marseille 20/21 mm 1,12 g.

R V - 2 Petit denier à l'écu au cornet entouré d'étoiles

+ R : DE BAVTIO : DEI . GRA

écu au cornet entre trois étoiles

R/ + PRINCEPS : AVRAISE Croix pattée

PA 4496, pl. XCVII,12 (= pl. I, fig. 2a) DM 41

R V - 2a Petit denier à l'écu au cornet entouré d'étoiles

Variante DEI GRA' :

Marseille (DR 49 ne signale pas ' : en fin de légende)

R V - 3 Petit denier à l'écu au cornet, variante sans étoiles

RAM(V)NDVS . DEI GRAC(I

R/ . PRINC(EPS) . AVRAICE

Croix pattée cantonnée en 2 d'un R

Coll. part. 17 mm 0,50 g. ; autre exemplaire fortement coupé 17/13 mm 0,47 g.

R V - 4 obole à tête de face et à chevelure bouffante

+ R () PRINCEPS ()

tête de face (couronnée ??)

R/ AVRA(IC ?) ENSIS

Croix pattée

PA 4534, pl. XCVIII,9 ; DM 59 ; DR 22 (pl. II, fig. 3a).

R V - 5 petit denier au buste de $\frac{3}{4}$ et à chevelure bouffante

+ R . D . BAVTIO . DI . GA

buste de trois-quarts à la chevelure bouffante sur les oreilles portant sur la poitrine un cornet et coupant le bas de la légende, dans un grénétis

R/ + PRICEPS AVRAISE

Croix pattée

DR 60 (à partir de Rolland, *Notes*, p. 6)

R V - 5a + R D BAT - IO DI GA

Coll. part. 0,72 g. 17 mm (pl. II, fig. 4).

R V - 5b comme le précédent mais avec au revers + PRICEPS AVRAISC

Coll. part. 0,65 g. 17 mm.

R V - 6 obole du petit denier précédent (inédite)

+ [R PR]INCE[P]S cornet

R/ + AV [...]
Coll. part. 0,25 g.

R V - 7 double (?) denier au léopard (à revoir)
+ RA : DE : BAVTIO
Léopard couché
R/ + PRINCEPS : AVRA
Croix aux bras couronnés
PA 4498 (non dessiné) ; DM 51 ; DR 62 [sans croix devant PRINCEPS]

B] Période 1345/1350 – c. 1365

R V - 8 demi-gros au léopard imité d'Aquitaine
+ RAMVND' : DE : BAVTIO
Léopard à gauche sous deux cornets et un trèfle disposés de façon à imiter une couronne ; bordure de quatorze trèfles
R/ + SIT ° NOME ° DNI ° BENEDICT en légende extérieure ;
+ ° [ou M. ??] PRINCEPS ° AVRA en légende intérieure
Croix cantonnée en 2 d'un cornet
PA 4500, p l. XCVII,15 (= pl. II, fig. 5a) DM 30 DR 59 [avec **M.** en tête de la légende intérieure du revers ? Variante ?]

R V - 9 double denier au buste de saint Florent
Etoile S . FLORENTIVS étoile
Buste du saint mitré et nimbé de face
R/ + . R . DE . BAUTO . PRIC . AURA [ligature AU]
Croix pattée cantonnée en 2 d'un cornet
PA 4538, pl. XCIII, n° 13 (pl. III, fig. 6a) DM 39 DR 44 [qui donne **FLORENSIUS**, variante ?]

R V - 10 Ecu au cornet penché sous un heaume cimé d'un cornet (1360- avant 1365)
+ (x) R'x DEI (x) GRA (x) PRNCPS [(x) = ponctuation par double sautoir]
R/ cornet AVR'x cornet DVP'x cornet D'x III cornet G'x XX
[Duchalais ponctue par une petite étoile ce que j'ai marqué d'un petit x conformément à ce que l'on voit sur l'exemplaire de Marseille]
Croix pattée cantonnée d'un cornet en 2 [?] et 3
Duchalais 1844, p. 56-57 pl. IV n° 4 PA 4533 pl. XCVIII, n° 8 DM 38 ; Cabinet de Marseille 21 mm 1,16 g (dessin de Laugier = pl. IV, fig. 7b)
L'exemplaire de Marseille ne porte probablement pas de cornet au sommet du heaume ni de cornet dans le deuxième canton de la croix (cf. DR 57) : variante ? (voir plus haut : le dessin de Duchalais peut être inexact).

R V - 10a double denier à l'écu au cornet penché sous un heaume (variante à partir de 1365)

+) GRATIA . PRINC .

Ecu au cornet penché sous un heaume

R/) AURASICE : [ligature AU]

Croix pattée cantonnée d'un cornet en 2 [?] et 3

Coll. part. (exemplaire ébréché) 18/20 mm. ; 0,85 g (pl. IV, fig. 7c)

R V - 11a demi-gros au A imité du monnayage savoyard

+ . RAMUDUS rosette DE BAUTO .

Grand A surmonté d'un cornet dans un double quadrilobe

R/ + PRINCEPS . AURASICE [ligature AU]

Croix pattée cantonnée d'un cornet en 2 et d'une étoile à six branches en 3
20-21 mm, poids d'exemplaires : 1,01 (ébréché), 1,06 et 1,23 g (métal blanc).

PA 4494 pl. XCVII, n° 10 DM 36 DR 50 Marseille (pl. V, fig. 8a)

R V - 11b variante avec . RAMVDVS

Marseille (coll. Nogent Saint-Laurent) 1,15 g.

R V - 12 petit denier à l'A imité du monnayage savoyard

Cornet RAMUN(DU)S . DE BAUTO . [deux ligatures AU]

Grand A entouré des lettres V R A I [ce qui fait AVRAI début d'une des formes du nom latin d'Orange].

R/ + PRINCEPS AURA [ligature AU]

Croix pattée cantonnée en 2 d'un cornet.

Petit denier 17 mm 0,70 g.

Bull. Num. 1902, p. 108 Rolland 1934 *Notes*, p. 9 DR 51 (dessin donné par Chareyron, p. 78 ; pl. V, fig. 9a) Musée d'Orange

Jean-Louis CHARLET

Planche I

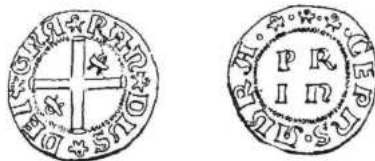


Fig. 1a R V -1 double denier de type provençal

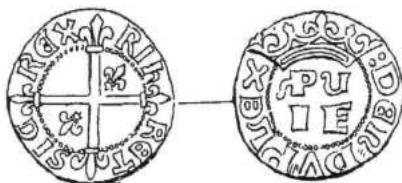


Fig. 1b Provence, Robert d'Anjou, patac



Fig. 2a R V- 2 petit denier à l'écu au cornet



Fig. 2b Aymar V de Poitiers, petit denier

Planche II



Fig. 3a R V - 4 obole à tête de face et à chevelure bouffante



Fig. 3b Louis Ier de Poitiers, obole à tête de face et à chevelure bouffante



Fig. 4 R V-5a petit denier au buste de $\frac{3}{4}$ à chevelure bouffante

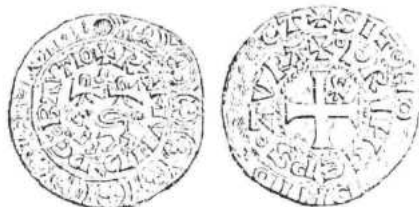


Fig. 5a R V - 8 demi-gros au léopard imité d'Aquitaine



Fig 5b prototype aquitain d'Edouard III



Fig. 6a R V - 9 double denier au buste de saint Florent

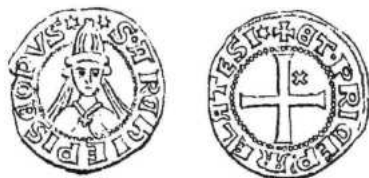


Fig. 6b Arles, Etienne de la Garde, double denier



Fig. 7a Montélimar, Hugues IV, double denier



Fig. 7b R V - 10 double denier à l'écu au cornet penché sous un heaume

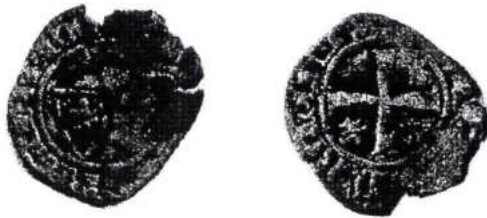


Fig. 7c R V - 10a double denier à l'écu au cornet penché sous un heaume

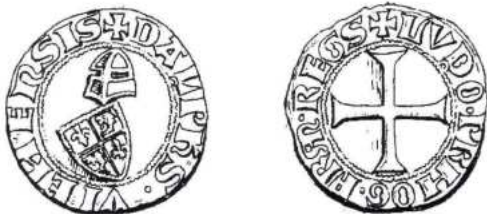


Fig. 7d Imitation du Dauphiné



Fig. 8a R V – 11a demi-gros à l'A imité de Savoie



Fig. 8b Aymar VI de Poitiers, gros d'argent

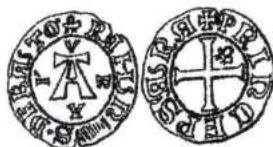


Fig. 9a R V-12 petit denier à l'A imité de Savoie



Fig. 9b Valence et Die, Louis de Villars, denier

LE MONNAYAGE DES CHIGI EN AVIGNON

Né à Sienne en 1599, le cardinal Fabio Chigi fut d'abord un diplomate (il fut nonce à Cologne pendant douze ans) avant de devenir Secrétaire d'Etat et puis finalement pape sous le nom d'Alexandre VII le 7 avril 1655. Amateur d'art et lettré, il pratiqua, comme de nombreux papes et bien d'autres, le népotisme. C'est ainsi que le 9 avril 1657 il nomma cardinal son neveu Flavio Chigi, fils de son frère Mario et de Bérénice Aciari. La même année, il en fit son légat en Avignon : le poste était vacant depuis 1654 et cet état pontifical était gouverné depuis 1655 par le vice-légat Jean-Nicolas Conti.

Les premières monnaies d'Alexandre VII en Avignon portent donc son buste et/ou ses armes, et les armes du vice-légat Conti. Les armes des Chigi (donc d'Alexandre VII) peuvent se décrire ainsi (fig. 1) : « Ecartelé au premier et au quatrième d'azur au chêne arraché d'or tigé de quatre branches passées en double sautoir [= La Rovère] ; au deuxième et au troisième, de gueules à une montagne de six coupeaux d'argent surmontée d'une étoile d'or [Chigi] »¹. Celles du vice-légat représentent une aigle couronnée au vol abaissé. On connaît le quadruple d'or (1) pour 1657 et le giulio (2) pour 1656, 1657 et avec la date erronée de 1662. Ces monnaies portent une petite colombe qui doit être le différent, non de l'atelier comme l'écrit Muntoni, mais de son directeur ou maître. Comme cette marque disparaît en 1658, on doit attribuer à la période 1655 (ou 1656)-1657 les patacs au seul nom du pape, sans mention ni du légat ni du vice-légat (voir plus loin) qui portent ce différent (12 A).

Dans un deuxième temps (1658-1659), les monnaies furent frappées au nom du pape, avec le nom du légat et ses armes au revers et les armes du vice-légat Jean Nicolas Conti sous le buste du pape au droit. Il existe peut-être un quadruple d'or frappé en 1658 (3) et sûrement, pour 1658, en substitution au giulio, une monnaie d'argent au diamètre légèrement inférieur (20 mm. au lieu de 22/24) mais sensiblement de même poids, le luigino (littéralement « petit louis »), équivalent au douzième d'écu ou cinq sols de Louis XIV, qui commençait à avoir, comme nous le verrons plus loin, un grand succès au Levant (4). En tout cas, la colombe a disparu en 1658, et elle est remplacée par une étoile (en rapport avec les armes des Chigi ?). Mais en 1659, à côté de l'étoile, on retrouve momentanément la colombe sur un quadruple d'or. On peut donc raisonnablement supposer qu'il y a eu un changement de maître à la tête de l'atelier monétaire avec un retour provisoire du premier maître dans le courant de 1659, et on placera à partir de 1658 les patacs qui portent pour différent une

¹ Cette description et la figure 1 correspondent à l'*Armorial historique du diocèse et de l'état d'Avignon* par Henri Reynard-Lespinasse (blasons dessinés par M. Laugier), extrait des *Mémoires de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie*, Paris 1874, p. 165. C'est exactement, à deux détails près, les armes que nous retrouverons sur les monnaies à partir de 1665. Avant cette date, à l'exception du luigino de 1658 (notre n°4), les branches du chêne ne sont pas réellement croisées : elles sont très stylisées et paraissent rayonner. Par ailleurs l'étoile à six branches (= étoile de Jacob dite aujourd'hui de David) n'en compte que cinq sur les monnaies.

étoile (voir plus loin 12 B), sans exclure que des patacs à la colombe aient pu être frappés en 1659.

Le 26 janvier 1659, Gaspard de Lascaris Castellar remplaça Jean-Nicolas Conti comme vice-légat. Ses armes représentent l'aigle éployée à deux têtes couronnées. Sa vice-légation, comme la légation de Flavio Chigi, fut interrompue du 28 juillet 1663 au 20 août 1664 car Louis XIV fit occuper le Comtat Venaissin pour venger l'injure faite à l'ambassadeur de France à Rome par la garde corse du pape². Le 26 juillet 1663, le Parlement de Provence vota la réunion d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France. On arrêta la garde suisse du vice-légat Lascaris et l'annexion fut prononcée le 28. Le comte de Méruville devint gouverneur. Mais le 20 août 1664, en vertu du traité de Pise signé le 12 février, Méruville restitua Avignon et le Comtat au légat, le cardinal Chigi, qui réinstalla le vice-légat Lascaris. Au début de cette période (1659-1660), on frappa des luigini au type accoutumé (6), c'est-à-dire avec le nom et le buste du pape au droit portant en inclusion sur l'épaule les armes du vice-légat et au revers le nom et les armes du légat sous le chapeau cardinalice, avec pour différent une étoile. En revanche, la seule monnaie d'or que l'on connaisse pour 1659, aux armes du vice-légat Lascaris (un quadruple : 5a) a pour différent, comme nous venons de le dire, une colombe, ce qui laisse supposer un retour momentané du premier maître, et seulement momentané puisque l'étoile du second maître se trouve aussi, sur d'autres monnaies, en 1659 et jusqu'en 1662-1663. Le monnayage en or reprendra en 1662 et peut-être 1663 (5b et ? c), mais avec pour différents non seulement l'étoile, mais aussi une tour. D'autre part, à partir de 1662, le type des luigini change radicalement (8) : c'est un buste jeune et élégant du légat qui apparaît, avec son nom au droit (on croirait le monnayage d'un jeune et beau prince) et au revers ses armes, plutôt que celles de son oncle le pape, puisqu'on les trouve dans un cartouche octogone cintré, sans marque religieuse, ni la tiare du pape, ni le chapeau cardinalice du légat, donc comme des armes « laïques, avec une légende adaptée aux armes de la famille Chigi : EX MONTIBVS PAX ORIETVR (« des montagnes, la paix se lèvera »). Les montagnes sont bien sûr les six coupeaux d'argent des armes Chigi. Pourquoi un changement aussi radical qui fait disparaître le nom du pape ? Le succès des luigini auprès des Ottomans avait été tel qu'on s'était mis à imiter cette monnaie, en en abaissant le poids et le titre, d'abord dans la principauté des Dombes, à l'instigation et sous le contrôle de Colbert, comme l'a montré mon frère Christian³, puis à Monaco et dans plusieurs principauté enclavées en France (notamment Orange et Avignon) ou italiennes, principalement en Ligurie et en Toscane. Le buste du pape Alexandre VII était trop austère et religieusement connoté : il avait l'apparence d'un moine ! Pour faire mieux

² Cet événement, auquel Christian Charlet consacrera un prochain article, fit à l'époque l'objet de plusieurs médailles décrites par le P. Ménéstrier (1693) et dans l'*Histoire métallique du règne de Louis XIV* (1702).

³ C. Charlet, « Les prérogatives des Princes souverains de Monaco et la politique monétaire des Colbert (1664-1701) », *Annales Monétaires* 21, 1997, p. 43-94. Voir aussi, du même, *BSFN* et *Cahiers Numismatiques*.

accepter ces monnaies lucratives (pour ceux qui les fabriquaient !) par les Levantins, on remplaça donc le buste d'un pape « vieux et laid »⁴ par celui d'un « play-boy ». Ce monnayage fut interrompu par l'occupation française de 1663-1664, mais reprit en 1665, avec peut-être une frappe exceptionnelle d'un double écu d'or en 1664 (7). Le buste du légat a changé : il est devenu moins mondain, plus conforme à la dignité ecclésiastique (8c). Et l'étoile a été remplacée par un nouveau différent, une tour, ce qui doit correspondre à un nouveau changement dans la direction de la Monnaie. Les patacs à l'étoile (12 B) doivent donc correspondre à la période 1658-1663, sans exclure, nous le verrons, une reprise de frappe en fin de pontificat.

Le 24 septembre 1664 et jusqu'au 21 août 1665, Alexandra Colonna remplaça Lascaris comme vice-légat. Mais ni le nom ni les armes de ce vice-légat n'apparaissent sur les monnaies (= les luigini) où l'on note un changement notable : si le droit porte toujours le nom du légat avec le second buste moins mondain, au revers les armes redeviennent celles du pape (écu droit des Chigi surmonté de la triple couronne ou tiare pontificale). À côté de la légende précédente, éventuellement avec erreur (9 A), on voit apparaître aussi une adaptation de cette légende (9 B) qui, tout en s'appuyant encore sur les armes familiales, la rapproche d'un verset biblique : AB STELLA LVX ORITVR (« d'une étoile se lève la lumière »). L'étoile est bien sûr celle qui surmonte la montagne dans les armes des Chigi, mais un chrétien pense en même temps à l'étoile de Jacob (Vulg. Num. 24 : *Orietur stella ex Iacob* = « une étoile se lèvera de Jacob »)⁵. Ces luigini sont frappés en 1666 et 1667, avec encore, sur un rythme accéléré, des modifications dans les marques du maître (et du graveur ou d'un commis ?) : la tour de 1665 se retrouve encore, probablement au début de 1666, puisqu'on la trouve associée à l'étoile (revenue) en cette même année et, toujours en 1666 (fin d'année ?), l'étoile prend l'aspect d'une molette⁶ et s'associe à un différent difficilement identifiable sur les exemplaires que j'ai pu examiner : Muntoni (marque 95, t. II, Tav. A) dessine une sorte de heaume arrondi penché ; pour ma part, je ne retrouve pas ce dessin sur les exemplaires que j'ai examinés. Sur un de ces exemplaires, j'ai l'impression de voir une sorte

⁴ Cf. J.B. Tavernier, *Nouvelle relation de l'intérieur du sérail*, 2^{ème} édition, Paris 1680, p. 57.

⁵ Sur la fig. 1, l'étoile des Chigi est bien à six branches comme l'étoile de Jacob. Mais, comme nous l'avons noté plus haut, sur les monnaies cette étoile ne compte que cinq branches.

⁶ J'ai constaté la même évolution à la même période pour le « couple » Barthélémy Paparel / Pierre Desmaretz à la tête de l'atelier d'Aix-en-Provence (« Sur quelques 'étoiles' de l'atelier d'Aix », *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence* 1995 (1996), p. 18-19. Faut-il supposer que ce même « couple », lié aux intérêts de Colbert comme C. Charlet l'a montré, a aussi dirigé – avec un associé, l'homme à la tour – l'atelier d'Avignon durant la période de grande spéculation sur les *luigini* ? Sur l'exemplaire imprimé du bail de Genisseau (1662) pour les monnaies de France conservé aux archives du Palais princier de Monaco (A. 44), une mention manuscrite donne la liste des associés de Robert Boré, caution de Genisseau et du fermier de la Monnaie de Trévoux, en même temps que maître et fermier de la Monnaie de Monaco (Richard, Paparel, Moncheny...) ; sous le prête-nom de Genisseau, Boré était en fait le véritable titulaire du bail des Monnaies de France et de Dombes, ce qui permettait à Colbert, dont Boré était l'homme de confiance, d'avoir la haute main sur les *luigini* fabriqués dans l'hexagone. Des informations complémentaires sur ces personnages ainsi que sur d'autres avec lesquels ils étaient liés et qui sévissaient sur la riviéra italienne se trouvent dans les archives du Conseil Souverain de Dombes (Arch. Nat. Françaises, E. 27 84 et E 27 88.

d'index courbé. L'association de ces deux différents se prolonge en 1667, au moins en début d'année, puisqu'on trouve pour cette année (ensuite ?) un nouveau différent bien identifiable : une main tenant un sceptre. Ces observations donnent à penser qu'il y a eu pour ces deux dernières années de frappe de grosses difficultés dans la direction de la Monnaie. La présence, tantôt séparée, tantôt associée de l'étoile et de la tour, puis d'un autre différent peut faire penser à un maître confiant à certaines périodes l'atelier à un commis, ce maître étant finalement remplacé dans le courant de 1667 par le maître dont le différent est une main tenant un sceptre.

Mais, parallèlement à ces frappes, ce qui n'a rien de surprenant puisque l'on constate la même pratique au même moment à Monaco⁷, on revient aussi au monnayage normal à partir de la nomination du nouveau vice-légat Laurent Lomellini (20/21 août 1665-1670) à l'écu « coupé d'or et de gueules » : nom et buste du pape au droit, armes du vice-légat en incrustation sur l'épaule du pape, nom et armes du légat au revers, à la fois sur l'or en 1665 (quadruple 10) et sur le luigino en 1666 (11). Le différent est une tour.

D'autre part, l'atelier d'Avignon émit, probablement pendant tout le pontificat, des pata(c)s, petite monnaie très utilisée dans les petites transactions de la vie quotidienne, sans référence ni au légat ni au vice-légat ; on en connaît de nombreuses variantes (12), ce qui plaide pour une longue durée de frappe. Nous avons vu précédemment que les patacs à la colombe (12 A) correspondent à la période 1655/1656-1657 et peut-être aussi une partie de 1659, et que ceux à l'étoile (12 B) ont sûrement été émis de 1658 à 1663, avec peut-être une brève interruption en 1659 et une reprise possible en 1666-1667. Nous serions tenté d'attribuer à cette dernière période ceux dont les anneaux présentent une forme plus élégante (12 Bb).

Alexandre VII mourut le 22 mai 1667, année où les Français occupèrent une nouvelle fois le Comtat. Son successeur Clément IX (20 juin 1667-1669) ne reprit pas la frappe de monnaies en Avignon et releva Flavio Chigi de sa légation (1668). Il faudra attendre Innocent XII (1691-1700) pour voir renaître, mais de façon éphémère, le monnayage pontifical en Avignon, avec le légat Ottoboni (1692), dernier légat puisque la légation fut supprimée en 1693, puis le vice-légat Marco Delphini (8 avril 1692 / 26 février 1696) en 1692 et 1693 : on frappa en effet encore des douzièmes d'écus ou cinq sols, mais de poids si léger que personne ne voulait les accepter tant en Avignon qu'en France⁸.

⁷ En 1665-1666, le prince de Monaco Louis Ier fait frapper en même temps des luigini au type monégasque traditionnel, pour la circulation locale, et des luigini d'un type et d'un titre différents pour le commerce avec le Levant et à partir de 1667, il fera frapper des mademoiselles : voir C. et J.-L. Charlet, *Les Monnaies des princes souverains de Monaco*, Monaco 1997, p. 88-96, numéros 73, 77, 79-81 et 82-92.

⁸ Voir mon article « A propos du dernier monnayage pontifical en Avignon (1692-1693) », *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence* 1996 (1997), p. 19-22, où est publié le placard pour donner cours forcé à ces monnaies décriées en France, et, avec mon frère Christian, « La dernière émission de la Monnaie pontificale d'Avignon (1692-1693) », *Cahiers numismatiques* 115, 1993, p. 45-47, article fondé sur l'arrêt de décri du 18 novembre 1692 (publié par C. Charlet, *Documents officiels...*, Paris 1997, p. LXXXIII et 29-31).

Catalogue des monnaies avignonaises des Chigi

I. Monnaies au nom du pape et aux armes du vice-légat Jean-Nicolas Conti pendant la vacance de la légation, avant la nomination de Flavio Chigi (1655-1657)

1. Quadruple d'or 1657

. ALEXANDER . rosette . rosette . VII . PON . MAX . 1657

Buste du pape à dr. Portant en incrustation sur l'épaule les armes du vice-légat Jean-Nicolas Conti ; dessous, une colombe

R/ PONTIFICATVS . SVI . ANNO . II . 1657

Armes du pape dans un écu ovale sommé des clefs en sautoir de la tiare.

31-32 mm. Munt. 33 DM 344.

2. Giulio

ALEXANDER . VII . P . O . M . date

Même écu pontifical qu'au revers du précédent.

R/ S . PETRVS . -- . colombe . AVENIO

Ecu ovale du vice-légat sous le buste de saint Pierre tenant une clef et un livre ; dessous, une colombe.

22/24 mm. c. 2,20 g.

a. 1656 Munt. 36 DM 345 J.-L. 2,01 g. (exemplaire usé)

b. 1657 Munt. 36a DM 345 J.-L. 2,21 g. (très bel exemplaire) (fig. 2)

c. 1662 [date erronée] Munt. 36b (inédit du Musée Calvet, Avignon) DM 345

II. Monnaies au nom du pape, au nom et aux armes du légat Flavio Chigi et aux armes du vice-légat Jean-Nicolas Conti

3. Quadruple d'or 1658 ?

ALEXANDER . VII . PONT . MAX

Buste du pape à dr. Portant en incrustation sur l'épaule les armes du vice-légat Jean-Nicolas Conti ; marque de maître ?

R/ FLAVIVS . CARD . GHISIVS . LEGAT . AVEN . 1658

Ecu aux armes du légat Flavio Chigi timbré du chapeau cardinalice

PA 4446 (RN 1931, p. 281 n°87 ; Scilla p. 147 ; Cinagli p. 237 n°15), repris par DM 350 (description incomplète), mais non par Muntoni (à confirmer).

4. Luigino

ALEXANDER . VII . PON(T) . OPT . MAX Buste du pape à dr. ; armes du vice-légat incrustées dans son épaule ;

R/ étoile FLAVIVS . CARD . GHISIVS . LEGATVS . 1658 .

Ecu aux armes du légat Flavio Chigi timbré du chapeau cardinalice

1658 Munt. 37 DM 351

a PONT Camm. 010 = BNF 97 (2,10 g, percée) ; Marseille 2,25 g

b PON Camm. 010 = BNF 98 (percée).

IIIA Monnaies au nom du pape, à son buste avec incrustation du buste du vice-légat Lascaris et au revers le nom et les armes du légat Chigi (1659-1664, avec une interruption)

5. Quadruple d'or 1659, 1662 et ? 1663

5a 1659

ALEXANDER rosette VII rosette PON rosette MAX rosette

Buste du pape à dr. portant en incrustation sur l'épaule les armes du vice-légat Lascaris ; dessous, colombe entre deux points.

R/ rosette FLAVIVS . CARD : GHISIVS . LEGAT . AVEN . 1659

Ecu aux armes du légat Flavio Chigi timbré du chapeau cardinalice.

1659 *Numismatica Ars Classica*, Zürich 26/27 octobre 1995, n° 1013 (fig. 3).

5b 1662 et ? c 1663

ALEXANDER rosette VII rosette PONTI rosette MAX rosette

Buste du pape à dr. portant en incrustation sur l'épaule les armes du vice-légat Lascaris ; dessous, étoile entre deux points.

R/ Tour FLAVIVS . CARD . GHISIVS . LEGAT . AV . 1662

Ecu aux armes du légat Flavio Chigi timbré du chapeau cardinalice.

1662 Munt. 34 DM 352

c. ? 1663 avec PONTIF MAX .

PA 4447 (Scilla p. 148 repris par Cinagli p. 237 n° 17) repris par DM 352 avec « (sic) », mais non par Muntoni (à confirmer pour ce millésime)

6. Luigino

a.1. ALEXANDER . VII . PONT . OPT . MAX .

Buste du pape à dr. portant en incrustation sur l'épaule les armes du vice-légat Lascaris

R/ étoile FLAVIVS . CARD . GHISIVS . LEGAT . AVE 1659

Ecu aux armes du légat Flavio Chigi timbré du chapeau cardinalice

Munt. 38 DM 354 Camm. 011 Marseille 2,15 g.

a.2. variante avec étoile . [...] AVE . 1659

Comm. 011 BNF 99.

b. ALEXANDER rosette VII . PON . OPT . MAX

R/ comme a1 sauf . AVEN . 1660
Camm. 012 BNF 100 (2,15 g.) J.-L. (2,20 g.)

7. Double écu d'or 1664 ?

1664 PA 4448 (Scilla p. 148 repris par Cinagli p. 238 n°35), repris par DM 353 sans description, mais non par Muntoni (à confirmer)

IIIB Monnaies au nom du légat, avec son buste jeune et ses armes au revers (1662-1663, 1665-1666)

8. Luigino

a. 1662

a.1. FLAVIVS . CARD . GHISIVS . LEGA . AVE

Buste bouclé du légat Flavio Chigi au col plat, à dr. ; à l'exergue . rosette .
R/ étoile EX rosette MONTIBVS rosette PAX rosette ORIETVR rosette
1662 rosette .

Armes du légat Chigi dans un octogone cintré

Munt. 44 DM 349 Camm. 013 (2,05 g. ; 2,11 g.) BNF 101

a.2. variante sans rosette ni point après 1662

Camm. 013 J.-L. 2,40 (exemplaire superbe, frappe médaille)

a.3. variante au revers (ponctuation et une lettre manquante) : étoile . EX rosette
MONTIBVS . rosette . PAX rosette . ORIETR . rosette . 1662 . rosette .

Collezione Demicheli, Varese 55a Asta, 8-9 avril 2010, n° 1265

a.4. comme a.2., mais l'écu est tourné de 90° (à trois heures) par rapport au
début de la légende

Munt. 45 Camm. 013a BNF 102 J.-L. 2,04 g. (fig. 4)

b. 1663

b.1. même type que a.2., sauf FLAVIVS : [...] LEGA . AV et date 1663

Munt. 44a DM 349 Camm. 014

b.2. comme b.1. sauf LEG . AV

J.-L. 1,99 g.

c. 1665 Nouveau buste du légat, plus fin, aux boucles plus petites, col à
pendentifs ; changement dans la gravure des branches du chêne en 1 et 4 de
l'écu (branches entrelacées plus réalistes, comme la fig. 1, et non plus stylisées).

c.1. FLAVIVS . CAR . GHISIV . S . LEG . AV

R/ tour . EX . MONTIBVS . PAX . ORIETVR . 1665 .

Munt . 46 DM 349 Camm. 015 BNF 103 J.-L. 2,02 g. (fig. 5)

c.2. variété avec . XE . et LE . AV
Munt. 46 Var. I Camm. 015 BNF 105

c.3. variété XE . et LE . AV .
Camm. 015 BNF 104

IV. Monnaies au nom du légat, avec un buste plus sérieux et les armes du pape au revers (1665-1667)

9. Luigino

Aa 1665

Aa.1. FLAVIVS . CARD . GHISIVS . LEG . AV rosette
Buste du 8c
R/ . PAX . ORIETVR . EX . MONTIBVS . tour 16 - 65
Ecu du pape (écu des Chigi timbré de la triple couronne ou tiare)
Camm. 016 (2,30 ; 2,40 g.)

Aa.2. variété avec le portrait dans un cercle
Camm. 016

Aa.3. variété de Aa.1. (sans D ni rosette et . entre la tour et la date au R/) :
FLAVIVS . CAR . GHISIVS . LEG . AV .
R/ ... tour . 16 - 65

Collezione Demicheli, Varese 55a Asta, 8-9 avril 2010, n° 1266 (fig. 6)

Ab 1666⁹

Ab.1. FLAVIVS . CAR . GHISIVS . LEG . AV .
Même buste que 8c et 9Aa
R/ . PAX . ORIETVR . EX . MONTIBVS étoile . tour : 1666
Même écu que 9Aa
DM 346 Camm. 018 J.-L. 1,84 g.

Ab.1.a variante . étoile : tour : 1666
Munt. 49 (MBP – SMR)

Ab.1.b. = Ab.1.a sauf absence de point après AV et au R/ ORIEVR sans T
Monnaies d'Antan VSO 7, 21 mai 2010, n° 869

⁹ De Mey donne pour son n° 346 les dates 1660, 1662 et 1666. Les deux premières dates ne sont reprises par Cammarano (respectivement 012a et 013b) que comme monnaies à confirmer. Etant donné la reconstitution d'histoire numismatique qui précède, ces deux dates nous paraissent très improbables. C'est pourquoi nous ne les incluons pas dans notre catalogue, même comme monnaies à confirmer.

Ab.1.c variante de Ab.1.a. avec . LEG . A .
Munt. 48 (Musée Calvet Avignon)

Ab.1.d variante de Ab.1.a sauf . PAX . MONTIBVS . EX . MONTIBVS étoile .
tour . 1666
Munt. 47 DM 348 Camm. 018 var.

Ab.1.e variante de Ab.1.a. avec . PEX . et étoile : tour ()
Camm. 018

Ba 1666 même portrait, légende de revers *ab stella lux oritur* avec le même écu
FLAVIVS . CAR . GHISIVS . LE . A .
R/ . AB . STELLA . LVX . ORITVR . étoile/molette . ? (heaume rond
penché ou index ?) . 1666
Munt. 43 DM 347 Camm. 019 (2,10 g.) J.-L. 1,85 g.

Bb 1667

Bb.1. FLAVIVS . CAR . GHISIVS . L . A
R/ . AB . STELLA . LVX . ORITVR main tenant un sceptre . 1667 .
Munt. 43a (d'après Ser., 224 /c 147 sans description) DM 347 Camm.
020 (1,95 g.)

Bb.2. variante du précédent avec L . A .
J.-L. 1,85 g. (trace de soudure)

Bb.3. variante avec LE . A . et au R/ . ? (heaume rond penché ou index ?) .
étoile . 1667 .
Camm. 020 var ; J.-L. 2,15 g. (très bel exemplaire) ; Collezione
Demicheli, Varese 55a Asta, 8-9 avril 2010, n° 1267.

V. Monnaies au nom et au buste du pape armes du vice-légat

10. Quadruple d'or 1665
ALEXANDER . VII . PONTIFI rosette MAX .
Buste du pape à dr. portant en incrustation sur l'épaule les armes du vice-légat
Lomellini ; dessous, étoile
R/ tour FLAVIVS . CAR . GHISIVS . LEGAT . AVEN . 1665 étoile :
1665 Munt. 35 (inedito KMV) ; DM 355 (2 ex. connus ; Cinag. 18)

11. Luigino
. ALEXANDER . VII . PONT . OPT . MAX .
Buste du pape à dr. portant en incrustation sur l'épaule les armes du vice-légat
Lomellini ; un point sous le buste

R/ tour . FLAVIVS . CAR . GHISIVS . LEG . AVE . 1666 .
Ecu aux armes du légat Flavio Chigi timbré du chapeau cardinalice
Munt. 39 DM 356 Camm. 017 (2 g.) BNF 106-108 (trois exemplaires identiques) ; CC (fig. 7).

VI. Monnaies au nom du pape sans référence au légat ou vice-légats (1655-67 ?)

12. Pata(c)¹⁰

A Différent : une colombe 1655/1656-1657 et peut-être 1659

Aa.1. Colombe en début de légende

colombe ALEXANDER () VII () PO . MAX

deux clefs en sautoir, anneaux ovales, un point dans l'anneau de droite

R/ S () PETRVS . ET . PAVLVS () AVEN

Croix pattée dans un quadrilobe ; point dans le deuxième canton

J.-L. 0,74 g. 14/15 mm.

Aa.2. variante de a.1. sans . dans les cantons de la croix

J.-L. 0,71 g. 13/14 mm.

Ab.1a. = Aa.1. sauf que la colombe se trouve et en début de légende et dans l'anneau ovale de la clef gauche ; point à droite des clés

J.-L. 0,80 g. 13/14 mm. (ex. usé ; le point dans l'anneau de droite n'apparaît pas ; légende de revers quasi illisible, mais le . dans le deuxième canton du revers est visible).

Ab.1b. = Ab.1a, sauf absence de point dans le deuxième canton de la croix
13/15 mm.

Ac.1. la colombe est au-dessus des clefs et en début de légende

ALEXANDER VII PO MX

Point dans le deuxième canton du revers (comme Ab.1a et Aa.1).

Muntoni 41 (fig. 8) J.-L. 0,67 g. 15 mm. (= Vian 40, coll. Vian ?)

B Différent : une étoile 1658-1663 (brève interruption en 1659 ?) + 1666-1667 (fig. 9)

Ba.1. étoile ALEXANDER . VII . PO . MAX

Deux clefs en sautoir surmontées d'une étoile / molette, avec un point sous la croisée des clefs, aux anneaux ovales pointés

¹⁰ Muntoni 42 n'est pas classable, non plus que DM 357-358 (deux ou une « rosace » ?) ou certains des exemplaires qui me sont passés entre les mains : ces petites monnaies ont été très souvent mal frappées (courtes de flan) et sont très usées (elles ont circulé jusqu'au XVIII^e siècle !) si bien qu'on les lit très difficilement en entier : voir Jean Mazet, « Mémoire à propos de l'inflation des patas », *Annales du Groupe Numismatique du Comtat et de Provence* 1991 (1992), p. 23-26, qui publie un mémoire du 5 novembre 1765.

Dans l'anneau de dr., deux petits rameaux croisés (?)

R/ S. PETRVS . ET . PAVLVS . AVEN

Rosette à dr. du quadrilobe, au-dessus de la rencontre des deux premiers lobes et peut-être un point au-dessus de la branche verticale de la croix

Munt. 40 DM 359 J.-L. 0,71 g. 15/16 mm.

Ba.2. variante du précédent avec un point au lieu des deux petits rameaux croisés (?) dans l'anneau ovale pointé droit.

J.-L. 0,72 g. 15 mm. [= Ser. 154 DM 358 mal lus ?]

Ba.3. ? Vian 38 (= PA 4459) voit une étoile dans l'anneau ovale de droite et lit ALEXANDER VII . (à confirmer).

Ba.4. ? variante du précédent avec ALEXANDER VII . PO . M . et un point dans l'anneau de droite

PA 4460 Vian 39 (Carpentras), à confirmer.

Bb anneaux élégants non fermés, mais dont le bas et les deux courbures qui tendent à se rejoindre sont pointés ou bouletés. Je suis tenté de placer cette émission en dernier (1666-1667 ?)

Bb.1. (?) ALEXANDER ()

Il pourrait y avoir une étoile au-dessus des clefs

R/ . S () PETR() AVEN

Croix pattée dans un quadrilobe avec un point au-dessus de la branche verticale et une rosette au même emplacement que sur Ba.1. et 2.

J.-L. 0,74 g. 14/15,5 mm.

Bb.2. étoile ALEXANDER () VII () PO () MAX

Même incertitude sur la présence d'une étoile au-dessus des clefs

R/ . S () PETR() T . PAVLVS () AVEN

Même point et même rosette que sur Bb.1.

J.-L. 0,70 g. 13,5/16 mm.

P.S. 1) Le centre de la croix du revers présente parfois une sorte de petit écrasement en forme de losange ; un exemplaire bien frappé, mais malheureusement non classable, montre qu'en fait il s'agit d'un point creux au centre de la croix, la plupart du temps écrasé.

2) J'ai vu un exemplaire surfrappé en sorte qu'on voit deux fois les clés en sautoir au droit et deux fois la croix au revers (exemplaire non classable).

Christian et Jean-Louis CHARLET

Bibliographie

A. G. Berman, *Papal Coins. A Complete Catalogue of the Coins of the Popes from the Middle Ages to the Present*, New York, Attic Books 1991, p. 162, n. 2326-2328.

Maurice Cammarano, *Corpus luiginorum*, Paris-Monaco, BNF – Le Louis d'Or 1998, p. 93-100 et 343-344 [= Camm.].

Jean De Mey, *Les Monnaies du Comtat Venaissin*, Numismatic Pocket 19, Bruxelles – Paris 1975, p. 120-126 [= DM].

Francesco Muntoni, *Le Monete dei Papi e degli Stati Pontifici*, vol. II, Roma 1972 (deuxième édition, Roma, Urania 1996), p. 226-228 et 236, tav. 97-98 [= Munt.].

Faustin Poey d'Avant, *Monnaies féodales françaises*, vol. II, Paris 1860 ; réimpression Graz 1961, puis Florange (avec bibliographie) Paris 1995, p. 381-383 [= PA].

Henri Reynard-Lespinnasse, *Armorial historique du diocèse et de l'état d'Avignon* (blasons dessinés par M. Laugier), extrait des *Mémoires de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie*, Paris 1874.

Pierre-Carlo Vian, « Les Patacs des papes », *Cahiers d'histoire et d'archéologie* 9,3, 1946, p. 176-184 (en particulier p. 183).

FLAVIUS CHIGI

XX^e LÉGAT. 1657 — 1668

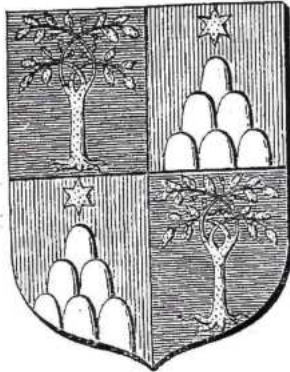


Fig. 1 Armes des Chigi



Fig. 2 Giulio 1657 (2b)



Fig. 3 Quadruple d'or 1659 (5a)



Fig. 4 Luigino 1662 (8a4)



Fig. 5 Luigino 1665 (8c1)



Fig. 6 Luigino 1665 (9 Aa3)



Fig. 7 Luigino 1666 (11)



Fig. 8 Patac à la colombe (12 Ac.1)



Fig. 9 Patac à l'étoile (12 Ba)

TABLE DES MATIERES

Le mot du responsable des <i>Annales</i> Jean-Louis CHARLET	p. 3
Les premières monnaies de Thasos Jean-Albert CHEVILLON Planche	p. 4-7 p. 7
La symbolique frumentaire dans la numismatique romaine Michel GOURILLON Planches	p. 8-13 p. 11-13
Le monnayage de la principauté d'Orange au nom de Raymond des Baux, III (à suivre) : le règne de Raymond V (1340-1393) et catalogue de son monnayage (argent et billon, première partie) Jean-Louis CHARLET Planches	p. 14-33 p. 29-33
Le monnayage des Chigi en Avignon Christian et Jean-Louis CHARLET Planches	p. 34-47 p. 46-47
Table des matières	p. 48

© Groupe Numismatique de Provence, Fédération d'associations numismatiques régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, Siège social : Maison des Jeunes, 83300 DRAGUIGNAN, Adresse pour la correspondance : chez le Président fédéral, M. Yves BRUGIÈRE (ybrugiere@aol.com), 13, rue Tonduti de l'Escarène, 06000 NICE (04.93.82.11.86) – Dépôt légal : juin 2010 – ISSN 0995-3469 – Imprimerie FAC COPIES, 17, avenue des Diables Bleus, 06300 NICE – Responsable de la publication : M. Jean-Louis CHARLET.

Jean ELSÉN & ses Fils s.a.



ORGANISATION DE VENTES PUBLIQUES

Monnaies antiques, orientales,
médiévales et modernes.
Jetons et médailles.

AVENUE DE TERVUEREN 65
B-1040 BRUXELLES

Tél. : +32.2.734.63.56

Fax : +32.2.735.77.78

info@elsen.eu

WWW.ELSEN.EU



*Médaille de Pb. Danfrie de 1602 commémorant la victoire
d'Henri IV sur la Savoie et la conquête de la Bresse.*

**NOUS CHERCHONS DES COLLECTIONS ET DES MONNAIES RARES
OU DE QUALITÉ. DEMANDEZ NOS CONDITIONS.**

MAISON PALOMBO

M A R S E I L L E



Achat - Vente - Expertise

Organisation de Ventes aux Enchères Publiques
et de Ventes sur Offres

Membre Fondateur du SNENNP
Syndicat National des Experts Numismates et Numismates Professionnels



22 la Canebière 13001 Marseille
tel 0033-4-91-54-93-94 - fax 0033-4-91-33-86-13
email palombo@wanadoo.fr - website www.maison-palombo.com